

LE REASSUREUR AFRICAIN



**PUBLICATION DE LA
SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE**



AFRICAN REINSURANCE CORPORATION SOCIETE AFRICAINE DE REASSURANCE

Headquarters/Siège:

Plot 1679, Karimu Kotun St., Victoria Island, P. M. B. 12765, Lagos, NIGERIA

Tel: (234-1) 4616820-8, 2800924-5

Telefax: (234-1) 2800074

E-mail: info@africa-re.com - Web site: <http://www.africa-re.com>

- Your Reinsurer - Votre Réassureur

- An Ally within your reach - Un Interlocuteur de proximité

- A Partner you can trust - Un Partenaire de confiance

- A Strong Security - Un Réassureur fiable
With A- Rating (S & P and A.M. Best) Noté A- (S & P et A.M. Best)

- An African professional that stands by you - Un Professionnel africain à vos côtés

Bureaux régionaux

Casablanca

33 Boulevard Moulay Youssef,
B.P. 7556
Casablanca, Maroc
Tel: (212) 22 43 77 00 - 5
Fax: (212) 22 43 77 29 - 30
E-mail: casablanca@africa-re.com

Nairobi

Africa Re Centre, Hospital Road,
Upper Hill, Nairobi, Kenya
P. O. Box 62328 - 00200, Nairobi
Tel: (254-20) 2730660-3,
Fax: (254-20) 2724896, 273060608
E-mail: nairobi@africa-re.com

Abidjan

Rue Viviane A24 - Cocody, Ambassades
20 B.P 1623 Abidjan 20
Abidjan, Côte d'Ivoire
Tel: (255) 22404480 / 75
Fax: (225) 22404482
E-mail: abidjan@africa-re.com

Le Caire

7, Elkhailly Str. Plot No. 1149
Masaken Sheraton, Heliopolis
Postal Code: 11361
Le Caire, Egypte
Tel: (202) 22685668
Fax: (202) 22685667
E-mail: cairo@africa-re.com

Maurice

11th Floor
One Cyber City,
Ebene
Maurice
Tel: (230) 454-7074
Fax: (230) 454-7067
E-mail: p.louis@africa-re.com

Filiales

African Reinsurance Corp. South Africa Ltd

2nd Floor (West Wing)
Oakhurst Building 11-13, Andrew's Road,
Parktown 2193, Houghton 2041,
Johannesburg, Afrique du Sud
P. O. Box 3013
Tel: (27-11) 484-3764/1970/1606
Fax: (27-11) 484 - 1001
E-mail: africare@africare.co.za

Africa Retakaful

7, Elkhailly Str. Plot No. 1149
Masaken Sheraton, Heliopolis
Postal Code: 11361
Le Caire, Egypte
Tel: (202) 22685668
Fax: (202) 22685667
E-mail: cairo@africa-re.com

Bureau local

Bureau local d'Addis-Abeba

Gerad Mall, 6th Floor, Suite Number 432
Debrezeit Road, Beklobet, Kirkos Sub
City, Kebele 05
Addis-Abeba
Ethiopie
Office Tel: +251 11 416 5803/4
Mobile: + 251 922122473
Email: addisababa@africa-re.com



LE REASSUREUR AFRICAIN

PUBLIE PAR

**La Société Africaine de
Réassurance
Plot 1679,
Karimu Kotun St.,
V/Island**

P.M.B. 12765, Lagos, Nigeria
Tel: (234 1) 4616820-8, 2800924-5
Telefax: (234 1) 2800074
E.mail: info@africa-re.com

COMITE DE REDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Corneille KAREKEZI

MEMBRES

Ike UDUMA
Elizabeth AMADIUME
Adewale ADEWUSI
Roger BONG BEKONDO
Eric TALA
Francis OPONDO

TRADUCTEURS

Roger BONG BEKONDO
Noé Alexandre PENDA
Eric TALA
Stephen AYUKOSOK

CONSULTANT

SALAMI KASALI

SAISIE & COMPOSITION

Sandra KURUBO

Tous droits réservés.

Reproduction interdite sans
autorisation de l'éditeur

SOMMAIRE

26ème Edition, Juin 2012

Fondé en 1987

Page

4 **EDITORIAL**

5 **ASSURANCE ET REASSURANCE**

5 **Risques Politiques, Emeutes, Grèves et Mouvements
Populaires: Enseignements du Printemps Arabe**
Par Gamal Sakr, Responsable des Opérations, Allianz Insurance
Company - Egypte

15 **Assurance-Crédit: Opportunités et défis en Afrique
du Nord**
Par Jean Christophe Batlle, Euler Hermes ACMAR
Directeur Général/CEO

19 **Entreprise Industrielle: Rôle des visites de Risques
dans la Prévention des Sinistres**
Par Hassane Assoumana, Inspecteur Technique, Africa Re

23 **GESTION ET FINANCE**

23 **La contribution des équipes de direction successives
d'Africa Re à l'évolution de la Société**
Par Elizabeth Amadiume, Directrice des Opérations centrales et
des Risques spéciaux, Africa Re

28 **PRESENTATION DE MARCHÉ**

28 **Le marché ivoirien des assurances**
Par Bedi Gnagne, Directeur des Assurances, Ministère de
l'Economie et de Finance, Côte-d'Ivoire

33 **Le marché des assurances au Mozambique**
Par Israel Muchena, Directeur Technique, Hollard Mozambique

37 **NOUVELLES DES REGIONS**

Corneille KAREKEZI

Directeur de Publication

La présente édition du Réassureur Africain est la toute première dont je suis le Directeur de publication, et j'ai la ferme intention de perpétuer la quête d'excellence qui a animé ses initiateurs, et tout particulièrement mon prédécesseur, M. Bakary KAMARA.

La 26ème édition de votre magazine comprend des thèmes d'actualité intéressants. Les acteurs du secteur des assurances et de la réassurance ne sont pas restés indifférents au vent du changement qui a soufflé sur le monde arabe, et qui a eu un impact considérable sur leur domaine d'activités. Le printemps arabe est en effet le thème d'un article très instructif portant sur les problèmes et interprétations relatifs à l'assurance des risques politiques, des émeutes et des troubles civils.

Dans le contexte actuel de grave crise financière et économique mondiale, l'assurance crédit suscite un grand intérêt. L'article sur les opportunités et défis de l'assurance



crédit en Afrique du Nord propose quelques orientations pour le développement de cette branche d'affaires importante.

La visite de risque est un aspect indispensable de l'assurance, notamment en ce qui concerne la prévention des sinistres et la tarification du risque. L'article portant sur ce thème fournit des informations sur les types de prévention des sinistres, les avantages de la prévention des risques dans une compagnie et

l'importance de la mise en œuvre des recommandations formulées après la visite de risque.

L'un des écrits publiés dans la présente édition est l'œuvre d'une personne qui a joué un rôle très important dans l'histoire du Réassureur Africain et qui, dans l'article proposé, a choisi de remonter le temps pour rendre un vibrant hommage aux anciens directeurs généraux de l'Africa Re et présenter la nouvelle équipe de direction.

RISQUES POLITIQUES, EMEUTES, GREVES ET MOUVEMENTS POPULAIRES : ENSEIGNEMENTS DU PRINTEMPS ARABE

Par

Gamal Sakr

Responsable des Opérations, Allianz Insurance Company – Egypte

1.0 Introduction

Le présent article examine les problèmes auxquels les compagnies d'assurances ont été confrontées en Tunisie et en Egypte au Printemps arabe et évoque les enseignements qui en ont été tirés. Il identifie l'interprétation que les uns et les autres firent de ces événements ainsi que les lacunes du marché des risques liés aux émeutes et mouvements populaires avant et après janvier 2011 du point de vue de la couverture, des taux et des termes et conditions. L'article met également en lumière les conflits entre assureurs et réassureurs au sujet du règlement des sinistres qui découlèrent du Printemps arabe et les arrangements auxquels parvinrent les parties. L'auteur formule ensuite quelques recommandations qui pourraient permettre aux assureurs de gérer plus efficacement ce type de risque.



Le Printemps arabe, aussi appelé Réveil arabe, est une révolution qui se caractérisa par une vague de protestations dans le monde arabe et dont les premières manifestations remontent au samedi, 18 décembre 2010. Le mouvement donna lieu à des soulèvements, à des protestations, à des guerres civiles, à des changements de régime et à des révolutions dans un nombre de pays arabes dont la Tunisie, l'Egypte, la Libye, Bahreïn, la Syrie, le Yémen et, dans une moindre mesure, l'Algérie, la Jordanie, le Maroc et Oman. Furent également concernés, mais sans graves conséquences, le Koweït, le Liban, la Mauritanie et l'Arabie saoudite.

Les protestations furent caractérisées par des mouvements de résistance civile organisés dans le cadre de vastes campagnes comprenant des grèves, des manifestations, des marches et des rassemblements qui s'appuyèrent sur les réseaux sociaux pour résister aux tentatives de répression

et de censure des médias par les pouvoirs publics. Ces événements aboutirent à des changements de régime politique, mais aussi furent à l'origine d'énormes pertes économiques en Afrique du Nord, en particulier en Tunisie, en Egypte et en Libye, ainsi qu'il est indiqué plus bas.

2.0 Les pertes économiques en Tunisie, en Egypte et en Libye

Le Commissaire des assurances de Tunisie a estimé à quelque 700 millions \$EU le montant total des pertes assurées engendrées par la révolution dans son pays tandis que le Gouvernement de transition a avancé un chiffre initial de l'ordre de 2,5 milliards \$EU. Toutefois, les experts pensent que le chiffre réel est deux fois plus important que celui avancé par le Gouvernement.

La Fédération des assureurs égyptiens, quant à elle, a estimé les pertes d'assurances à 150 millions \$EU tandis que les estimations préliminaires situaient les pertes économiques liées au soulèvement à 34 milliards \$EU.

En Libye, les seules estimations préliminaires chiffrent les pertes d'assurance à 400 millions \$EU et les pertes économiques à 6 milliards \$EU.

La réaction des assureurs quant à la couverture des pertes susévoquées a varié d'un marché à un autre. En Libye par exemple, nombre de compagnies ont refusé de couvrir les pertes Dommages liées à la Révolution, arguant que ces pertes sont explicitement exclues des contrats pertinents. En revanche, en Tunisie et en Egypte, la Fédération des assureurs a accepté de couvrir les pertes Dommages subies dans un délai de 38 jours pour le premier pays et 35 jours

pour le second après l'éclatement des émeutes. En effet, les compagnies d'assurances en Egypte eurent de longues discussions avec leurs réassureurs sur le déphasage entre la formulation des polices d'assurances directes et les contrats de réassurance ainsi que sur l'interprétation des événements survenus dans le pays et en Tunisie.

A la fin de 2011, nombre de réassureurs en Tunisie et en Egypte acceptèrent de régler les sinistres assurés sur une base extra-gracia, étant donné que les sinistres Dommages découlant des événements survenus dans les deux pays sont exclus des contrats de réassurance.

2.1 Le marché des risques liés aux émeutes et mouvements populaires avant janvier 2011: formulation des contrats, taux et termes et conditions

Le marché égyptien

La pratique sur ce marché est de couvrir les risques liés aux émeutes et aux mouvements populaires sous forme d'avenants de rachat d'exclusion aux polices d'assurance-Dommages. Aussi la Fédération des assureurs égyptiens a-t-elle adopté une formulation comparable à celle de la London LPO 437 pour ce qui est de la couverture des risques liés aux émeutes et mouvements populaires, mais qui exclut le terrorisme et les dommages intentionnels. Toutefois, les risques liés aux révolutions étaient clairement exclus des clauses des assurances Dommages relatives aux émeutes et mouvements populaires.

Le repère du marché pour les taux oscille entre 0,5 pour 1000 et **1 pour 1000** pour les risques liés aux émeutes et mouvements populaires. Toutefois, les compagnies d'assurances offrent des couvertures gratuites pour les émeutes et mouvements populaires pour la somme totale assurée dans la mesure où aucune limite secondaire n'était offerte, et ce sans imposer de franchise et en cas de :

- Cycle baissier caractérisé par une forte capacité de souscription ;
- Stabilité politique durable ; et

- Absence de déclaration de sinistre sur une longue période.

Il convient de faire observer qu'avant janvier 2011, les outils de gestion d'accumulation des risques liés aux émeutes et mouvements populaires n'étaient ni développés ni utilisés sur le marché. Aussi était-il difficile de déterminer les niveaux d'accumulation.

Le marché des assurances en Tunisie

Conformément à la Loi N°88 de décembre 1980, l'assurance-dommages est obligatoire en Tunisie dans tous les secteurs d'activité, des usines aux banques, en passant par les bureaux et les boutiques.

Les principales caractéristiques de la couverture des risques liés aux émeutes et mouvements populaires peuvent être résumées ainsi qu'il suit :

- a. Couverture:
 - Emeutes, grèves, mouvements populaires et troubles.
 - Actes de terrorisme (au sens large).
 - Guerre civile (notamment les actions militaires visant à renverser le pouvoir en place).

Les avenants relatifs à l'assurance des risques liés aux émeutes et mouvements populaires en Tunisie sont similaires au LPO 437 du point de vue de la couverture.

- b. Limites: 20% à 25% de la somme totale assurée.
- c. Franchise: 10%, avec une limite monétaire minimale de 5000 dinars tunisiens et un maximum de 100 000 dinars tunisiens selon l'usage dont le bien est fait et la somme assurée.

Le tableau ci-après fournit des détails sur les taux et conditions d'assurance des risques liés aux émeutes et mouvements populaires sur le marché tunisien.

Tableau I : Taux et conditions en matière d'assurance des risques liés aux émeutes et mouvements populaires sur le marché tunisien avant 2011.

Activité	Franchise	Taux
Habitations	Franchise totale minimum:3000	Limite de 0,30% de 25% de la somme totale assurée
	Somme totale maximum: 10 000	Limite de 0,25% de 20% de la somme totale assurée
Hôpitaux, hôtels	Somme totale assurée inférieure à la franchise totale de 10 millions	Somme totale assurée inférieure à la franchise totale de 10 millions
	Franchise totale minimum: 5000	0,50% de la limite de 25% de la somme totale assurée
	Somme totale minimum: 25 000	0,45% de la limite de 20% de la somme totale assurée
	Somme totale assurée supérieure 10 millions	Somme totale assurée supérieure à la franchise totale de 10 millions
	Franchise totale minimum: 5 000	0,45% de la limite de 25% de la somme totale assurée
	Somme totale maximum: 50 000	0,35% de la limite de 20% de la somme totale assurée
Risques industriels	Somme totale assurée inférieure à la franchise totale de 10 millions	Somme totale assurée inférieure à la franchise totale de 10 millions
	Franchise totale minimum: 5 000	0,60% de la limite de 25% de la somme totale assurée
	Franchise totale maximum: 50 000	0,55% de la limite de 20% de la somme totale assurée
	Somme totale assurée supérieure à la franchise totale de 10 millions	Somme totale assurée supérieure à la franchise totale de 10 millions
	Franchise totale minimum: 5 000	0,60% de la limite de 25% de la somme totale assurée
	Franchise totale maximum: 75 000	0,50% de la limite de 20% de la somme totale assurée
Autres activités commerciales	Somme totale assurée inférieure à la franchise totale de 10 millions	Somme totale assurée inférieure à la franchise totale de 10 millions
	Franchise totale minimum: 5 000	0,75% de la limite de 25% de la somme totale assurée
	Franchise totale maximum: 75 000	0,65% de la limite de 20% de la somme totale assurée
	Somme totale assurée inférieure à la franchise totale de 10 millions	Somme totale assurée inférieure à la franchise totale de 10 millions
	Franchise totale minimum: 5 000	0,70% de la limite de 25% de la somme totale assurée
	Somme totale maximum: 100 000	0,60% de la limite de 20% de la somme totale assurée

Source: Fédération des assureurs tunisiens

3.0 Formulation des contrats de réassurance en matière de risques politiques

3.1 Le marché égyptien

La plupart des contrats de réassurance comprennent une clause d'exclusion en cas de guerre et de guerre civile ou une clause d'exclusion de risques politiques, notamment en cas de guerre, d'invasion, d'acte d'ennemi étranger, d'hostilités ou d'activités semblables à la guerre, de guerre civile et de « mouvements populaires ayant des allures de soulèvements populaires ou équivalant à ceux-ci ». L'exclusion en gras fait partie du contrat de réassurance mais ne figurait pas dans les avenants relatifs aux émeutes et mouvements populaires,

ce qui a été à l'origine d'un grave conflit entre assureurs égyptiens et réassureurs internationaux.

3.2 Le marché tunisien

Les contrats de réassurance comprennent une clause d'exclusion des cas de guerre et de guerre civile ou de risques politiques mais aussi un avenant qui prévoit la couverture des risques ci-après :

- a. Actes de terrorisme (au sens large).
- b. Guerre civile (y compris les actions militaires visant à renverser le pouvoir en place).

Ainsi qu'on le verra plus loin dans le présent article, l'interprétation des événements liés au Printemps arabe comme étant une révolution ou des émeutes et mouvements populaires a engendré un conflit entre les cédantes tunisiennes et leurs réassureurs.

4.0 Chronogramme des événements relatifs aux révolutions tunisienne et égyptienne

Le chronogramme des événements publié par Aljazeera replace les événements dans leur perspective et a permis aux cédantes et réassureurs de déterminer leurs engagements respectifs. Nous reprenons ce chronogramme ci-après.

4.1 Chronogramme des événements liés à la révolution en Egypte

- **25 janvier 2011 :** En ce jour férié à l'honneur de la police égyptienne, des foules descendent dans les rues au cri de « jour de rage » ; les manifestants en ont marre de l'extrême pauvreté, de la corruption et du chômage.

Des milliers de personnes manifestent au centre du Caire et se dirigent vers le siège du Parti démocratique national au pouvoir, du Ministère des affaires étrangères et de la télévision publique. Dans le même temps, des manifestations similaires sont annoncées dans d'autres villes du pays.

Les organisateurs des manifestations font abondamment usage des réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter.

- **28 janvier:** Les utilisateurs d'internet et de messagerie de téléphone mobile font état de fortes perturbations des réseaux alors que le pays se prépare à une nouvelle vague de manifestations après la prière du vendredi. L'agitation se répand, et Moubarak décrète le couvre-feu au Caire, à Alexandrie et à Suez et déploie l'armée. Il démet également son gouvernement et affirme comprendre les doléances des manifestants tout en défendant l'action des forces de sécurité. Les émeutes commencent et se poursuivent toute la nuit malgré l'annonce par Moubarak de la démission de son gouvernement.

- **29 janvier:** Moubarak nomme le chef de ses Services de renseignements, en la personne d'Omar Suleiman, au poste de vice-président et son ministre de l'Aviation civile, Ahmed Shafiq, au poste de premier ministre. Toutefois, émeutes et pillages se poursuivent dans la matinée jusqu'à 16 heures, heure du début du couvre-feu.
- **31 janvier:** L'armée égyptienne fait savoir qu'elle reconnaît « les droits légitimes du peuple » et ne recourra pas à la force contre celui-ci.
- **3 février:** Heurts entre manifestants hostiles au régime et des groupes de loyalistes.
- **4 février:** D'immenses foules occupent de nouveau la place Tahir. Certaines têtes de proue des manifestations parlent de cette date comme étant le « jour du départ » du Président Moubarak.
- **5 février:** Des dirigeants du Parti démocratique national dont Gamal Moubarak, fils du Président, démissionnent en masse.
- **10 février:** Des dirigeants du parti au pouvoir annoncent la démission prochaine de Moubarak, mais celui-ci crée la surprise dans un nouveau discours télévisé où il révèle qu'il restera au pouvoir jusqu'aux élections de septembre suivant bien qu'il promette de transférer certains pouvoirs à son adjoint, Omar Suleiman.
- **11 février:** Moubarak démissionne au 18ème jour de manifestations et se retire dans la ville balnéaire de Sharm-el-Sheikh, son lieu de congé de prédilection. Suleiman annonce que Moubarak démissionnera avec effet immédiat.

Des actes de pillage eurent lieu dans la nuit du 28 janvier et le matin du 29 avant les heures de couvre-feu. Ces actes n'auraient aucun lien direct avec les manifestations dans les principales places et seraient attribuables à l'absence de forces de police et à la situation de non-droit qui régnait.

4.2 Chronogramme des événements liés à la révolution de Jasmine en Tunisie

- **17 décembre 2010:** Mohamed Bouazizi, jeune homme de 26 ans titulaire d'un diplôme universitaire en informatique mais épicier, s'immole par le feu après avoir reçu une giflette d'une policière qui lui ordonnait de dégager sa carriole de la route. C'est la goutte d'eau qui fit déborder le vase pour le jeune diplômé incapable de trouver un emploi, mais aussi contraint au métier d'épicier pour soutenir ses 7 frères et sœurs.
- **24 décembre 2010:** Des manifestations éclatent à Sidi Bouzid et se répandent à Menzel Bouzaiene, Kairouan, Sfax, Ben Guerdane et Sousse. La police ouvre le feu sur les manifestants.
- **27 décembre 2010:** Les manifestations se propagent à Tunis, la capitale. Plus de 1000 personnes descendent dans les rues. Les manifestations s'appuient sur les réseaux sociaux (comme pendant la révolution Verte en Iran qui a été alimentée par Twitter et Facebook).
- **28 décembre 2010:** Le Président Ben Ali condamne les manifestations et avertit que ceux qui recourent à la violence seront punis.
- **13 janvier 2011:** On apprend que 66 personnes auraient été tuées depuis le début des manifestations. Ce bilan ne serait que de 23 morts pour les pouvoirs publics. Le Président Ben Ali s'engage à lancer un vaste programme de réformes et annonce qu'il ne se représentera pas en 2014.
- **14 janvier 2011:** L'état d'urgence est décrété dans le pays. Le Président Ben Ali dissout le parlement et promet d'organiser des élections législatives dans un délai de 6 mois. Le même soir, il descend de son « trône » maculé et s'enfuit pour l'Arabie saoudite.
- **15 janvier:** Le vide laissé par le départ de ben Ali est exploité par des pillards et des gangs

violents qui saccagent des épiceries et des manoirs appartenant à des membres de l'ancien régime. Des résidents de plusieurs quartiers de Tunis affirment que des groupes sillonnaient les quartiers la nuit, mettant le feu à des immeubles et attaquant des personnes et des biens sans qu'on ne puisse apercevoir la police.

- **16 janvier:** La tension et l'incertitude s'emparent de Tunis alors que les militaires s'efforcent de restaurer l'ordre.

On ne peut douter que les pillages et les émeutes commencèrent au lendemain de la démission et de la fuite de Ben Ali le 14 janvier. Ainsi qu'il a déjà été relevé, la datation des pillages et émeutes a été à l'origine de quelques désaccords entre assureurs tunisiens et réassureurs internationaux.

5.0 Evaluation des dommages et positions adoptées par les fédérations des assureurs

5.1 Le marché des assurances égyptien

Les dommages matériels causés par les pillages furent estimés à 25 milliards de livres égyptiennes (4,15 milliards \$EU). Ce chiffre comprend les dommages causés à de grands centres commerciaux, à des boutiques, à des banques, à des véhicules, etc.

Les pertes d'assurances furent estimées à 900 millions de livres égyptiennes (150 millions \$EU), chiffre assez bas en comparaison des pertes économiques. L'écart observé s'explique sans doute par l'absence de couverture SRCC pour les véhicules et par le fait que peu de boutiques et d'établissements de vente en détail étaient couverts contre les risques liés aux émeutes et mouvements populaires.

Au bout des 32 jours de pillage qui s'écoulèrent entre le 29 janvier et le 8 mars, le Président de la Fédération des assureurs égyptiens déclara que les compagnies d'assurances devaient régler tous les sinistres liés à la Révolution conformément aux termes et conditions des polices d'assurances dans les cas où ces dernières prévoyaient une couverture SRCC. Avant cette décision de la Fédération, plusieurs réunions furent organisées qui permirent d'évoquer les pertes subies et l'interprétation qu'il fallait faire des événements.

Les décisions suivantes furent prises:

- a. La Fédération distingua entre les destructions, pertes, dommages, responsabilité civile, dépenses ou autres dommages consécutifs intervenus entre le 25 janvier et le 11 février et après cet intervalle.
- b. La Fédération conclut en outre qu'il y eut des mouvements populaires et absence d'ordre du fait que la police et les forces armées se retirèrent soudainement de leurs positions le 28 janvier, donnant ainsi libre champ aux pillards qui causèrent des pertes et des dommages partout dans le pays.
- c. La Fédération estima également que tout détenteur d'une police prévoyant la couverture des risques liés aux émeutes et mouvements populaires était fondé à réclamer des réparations pour les pertes ou dommages subis entre le 25 janvier et le 11 février.
- d. Enfin, la Fédération décida que toute perte ou dommage subi après le 11 février ne pouvait être couvert au motif que les événements en cause relèvent de la Révolution étant donné que le Président Moubarak avait déjà démissionné.

5.2 Le marché des assurances tunisien

Les dommages matériels causés par les pillages furent estimés à 1 milliard de dinars tunisiens (700 millions \$EU). Etant donné que la limite obligatoire pour les risques liés aux émeutes et mouvements populaires est de 25%, les pertes causées aux compagnies de réassurance s'élevèrent à 175 millions \$EU. Furent concernées par les dommages 71 usines, 144 boutiques, 332 agences de banque et 33 entreprises de communication.

Au bout des 35 jours de pillage qui s'écoulèrent entre le 15 janvier et le 18 février, le Président de la Fédération des assureurs tunisiens déclara que les compagnies d'assurances devaient régler tous les sinistres liés à la Révolution de Jasmine conformément aux termes et conditions des polices d'assurances.

La décision de la Fédération se fondait sur le fait que la démission du Président Ben Ali intervenue le 14 janvier ne devrait pas être interprétée comme signifiant que les événements en cause constituent une révolution. En conséquence, les actes de pillage intervenus après le 15 janvier furent considérés comme étant couverts par les clauses relatives aux risques liés aux émeutes et mouvements populaires.

En juillet 2011, le Ministres des Finances déclara que les dommages causés par les actes de pillage intervenus après le 14 janvier étaient couverts dans le cadre des risques liés aux émeutes et mouvements populaires. Les compagnies d'assurances furent donc obligées de régler les sinistres déclarés par les clients dont la police Dommages comprenait une clause relative à la couverture des risques liés aux émeutes et mouvements populaires. Toutefois, les médias considérèrent que les événements visés correspondaient à une révolution, ce qui les excluait explicitement du champ d'application des polices dommages évoquées.

6.0 Conflit entre assureurs et réassureurs sur le règlement des sinistres

Pour mieux apprécier la position des assureurs et réassureurs au sujet de leurs engagements respectifs, il est intéressant de se référer au tableau ci-après qui présente les 4 types de risque politique et de police d'assurance courants sur le marché et bien connus des assureurs et réassureurs européens.

Tableau 2 – Résumé des caractéristiques des risques politiques selon le type de police

	Risques liés aux émeutes et mouvements populaires	LPO 437	LMA 3030	Full Political Violence cover
Couverture	Dommages matériels découlant directement d'une grève (y compris d'une contre-grève), d'émeutes ou de mouvements populaires	SRCC Actes de terrorisme Actes malveillants	Ne couvre que les seuls actes de terrorisme et ne s'applique généralement que dans les cas où des actes de terrorisme « influent » sur l'action des pouvoirs publics ou « renversent » ces derniers.	Couvre des dommages matériels liés à des grèves (y compris des contre-grèves), à des émeutes, à des mouvements populaires, à des pillages, à des actes intentionnels, à des mutineries, à des actes de terrorisme ou de sabotage, à des soulèvements, à des rébellions, à des coups d'Etat, à des insurrections, à des guerres ou à des guerres civiles. (La couverture peut occasionnellement être étendue pour inclure la saisie et la capture de biens par des personnes engagées dans des violences politiques, que les biens aient été endommagés ou pas.
annulable	D'ordinaire	D'ordinaire	D'ordinaire	Non
Prime	Modifiable	Modifiable	Modifiable	Fixée à la signature du contrat
Exclusions	Elles sont nombreuses et comprennent les interruptions d'activités, les actes de confiscation, les guerres, les guerres civiles, les insurrections, les révolutions, les actes de terrorisme, les mutineries. Les mouvements peuvent être exclus lorsqu'ils découlent de soulèvements populaires ou militaires.	Semblable à l'assurance des risques liés aux émeutes et mouvements populaires, mais les actes de terrorisme et malveillants ne font pas partie des exclusions.	Plusieurs	Limitées: guerre entre grandes puissances/attaques chimiques ou bio (même si ces dernières peuvent être incluses)/ expropriation/vol.

Source: Diverses polices d'assurances

6.1 Réaction des réassureurs

Pour les réassureurs, les événements intervenus en Egypte et en Tunisie sont des actes de révolution qui ne sauraient engager leur responsabilité ni dans l'un ni dans l'autre pays, ainsi qu'on peut le voir ci-après.

Le marché des assurances égyptien

Des réassureurs de premier plan tels que Hannover Re, SCOR ou Munich Re ont décliné toute responsabilité pour les raisons suivantes :

- Bien que les contrats de réassurance couvrent les polices originales dans les formulations originales, les réassureurs incluent généralement dans leurs traités l'une ou l'autre des exclusions suivantes :
 - Une exclusion relative à la guerre ou à la guerre civile ;
 - Une exclusion relative aux risques politiques très semblable à la première.

Ainsi, bien que les contrats de réassurance comprennent une « clause des sorts liés » en vertu de laquelle le réassureur doit respecter les règlements de sinistres de la cédante, leur application est régie par les termes et conditions.

- Pour les réassureurs, les manifestants se fixèrent un nouvel objectif à partir du 28 janvier, à savoir renverser le pouvoir en place. Dès lors, les manifestations se transformèrent en un soulèvement populaire, en une rébellion, voire en une insurrection ou en une révolution.

Le marché des assurances tunisien

La situation en Tunisie fut d'autant plus différente qu'on se trouva ici en présence d'un problème d'interprétation, ainsi qu'il apparaît dans les deux paragraphes suivants :

- a. Les réassureurs examinèrent tous les événements survenus depuis le 17 décembre, date à laquelle Mohamed Bouazizi s'immola par le feu, jusqu'au 14 janvier, date à laquelle Ben Ali quitta le pouvoir, et conclurent que ces événements rentrent dans le cadre des traités de réassurance.
- b. Quant aux événements survenus à partir du 15 janvier, ils furent considérés par les réassureurs comme une révolution dans la mesure où les mouvements populaires conduisirent au départ de

Ben Ali le 14 janvier ; ils conclurent en conséquence que les événements en cause ne rentrent pas dans le cadre des traités de réassurance.

Dans un premier temps, les grands réassureurs refusèrent de payer les sinistres en se fondant sur l'interprétation ci-dessus.

En juillet 2011, le Ministre des Finances déclara que les dommages causés par les actes de pillage intervenus après le 14 janvier étaient couverts par l'assurance des risques liés aux émeutes et mouvements populaires. Ce faisant, le Ministre entendait soutenir les cédantes dans leur conflit avec les réassureurs.

De longues discussions eurent lieu entre cédantes et réassureurs en Egypte et en Tunisie sur les questions suivantes :

- a. Le montant total des sinistres ; et
- b. Les relations entre les deux marchés.

En fin de compte, nombre de réassureurs acceptèrent de payer les sinistres pour des raisons commerciales et non techniques.

6.2 Définition du concept de sinistre dans les traités XL Dommages aux biens

Une autre difficulté à laquelle sont confrontées les cédantes en matière de respect des traités non proportionnels est la définition du concept de sinistre dans les traités XL Dommages aux biens dont la clause de définition stipule que tout dommage découlant d'un risque politique n'est couvert que dans les conditions ci-après :

- a. S'il est déclaré dans un délai de 72 heures pour les émeutes, mouvements populaires et dommages intentionnels et 168 heures pour d'autres risques politiques tels que les grèves et contre-grèves ;
- b. Si les événements auxquels il est lié n'excèdent pas les limites d'une ville ou d'un village.

Ce qui précède étant, la révolution égyptienne, qui a été marquée par de nombreux actes de pillages partout dans le pays, en particulier au Caire, à Alexandrie, à Suez et dans d'autres grandes villes, aurait dû être considérée comme un ensemble d'événements distincts ayant causé des sinistres avec des priorités diverses. La couverture XL aurait dû être épuisée, donnant ainsi lieu à des primes de reconstitution multiples.

7.0 Mesures prises par les réassureurs en Egypte et en Tunisie

Les réassureurs sont désormais stricts en matière de couverture de risques liés aux émeutes et mouvements populaires en Afrique du Nord. Les mesures prises vont de la modification de la formulation des traités et des limites à la fixation de franchises multiples en passant par des primes supplémentaires.

Ainsi qu'il a été relevé plus haut, le marché des risques liés aux émeutes et mouvements populaires en Egypte se caractérise par les lacunes ci-après :

- a. Ecart entre les termes et conditions de couverture des assureurs directs et ceux des traités de réassurance ;
- b. Absence de limites secondaires;
- c. Absence de prime additionnelle ;
- d. Absence de franchises multiples ;
- e. Absence de stratégie de gestion d'accumulations.

Ces lacunes ont toujours fait l'objet de discussions entre réassureurs et cédantes égyptiennes, et ce eu égard aux exclusions ci-après:

- a. Nouvel acte de protestations (au nom de toute organisation, de tout organisme, de toute personne ou tout groupe de personnes) contre l'Etat, le Gouvernement, une autorité en place ou tout pouvoir provincial, local ou tribal visant à mettre fin au pouvoir de l'Etat, du gouvernement, de l'autorité en place ou à renverser le pouvoir provincial, local ou tribal par des moyens terroristes ou par la violence ou qui menace de le faire.
 - Des mouvements populaires qui prennent les proportions d'un soulèvement populaire ou y correspondent.
 - Perte ou dommage lié directement ou indirectement à des actes de pillage ou tout vol lié à tout acte couvert par l'avenant.

La nouvelle clause protégera les cédantes contre tous événements futurs semblables à ceux de janvier 2011. Il est évident que les compagnies d'assurances égyptiennes n'auraient pas à payer les sinistres Dommages relatifs à la Révolution si cette clause existait déjà.

- b. La Fédération des assureurs égyptiens a décidé d'adopter de nouveaux termes pour les risques liés aux émeutes et mouvements populaires ; les nouveaux termes seront caractérisés par des taux, des franchises et des limites distincts.
- c. Les réassureurs appliquent désormais des limites nouvelles en matière de risques liés aux émeutes et mouvements populaires pour leurs risques catastrophiques en Egypte, étant donné en particulier que le marché égyptien ne dispose d'aucune stratégie de gestion d'accumulations de risques liés aux émeutes et mouvements populaires. D'ordinaire, la limite adoptée est un multiple de la capacité du traité.

A la différence du marché égyptien, il existe sur le marché tunisien une clause relative aux risques liés aux émeutes et mouvements populaires plutôt claire, avec des taux, des franchises et des limites distincts. Toutefois, les réassureurs appliquent une limite par événement semblable à celle qui est appliquée en Egypte. Il est fort probable que les réassureurs appliquent une limite par événement pour les risques liés aux émeutes et mouvements populaires sur tous les marchés d'Afrique du Nord.

8.0 Perspectives d'avenir

Une des difficultés en matière de couverture des risques liés aux émeutes et mouvements populaires est de mettre en place un cadre de modélisation de ces risques qui permettrait aux cédantes de gérer leurs accumulations. Le marché pourrait s'inspirer à ce sujet du modèle de Muirwood dont les grands axes sont les suivants :

- a. Détermination du niveau d'exposition – A l'aide de logiciels de géocodage, les compagnies d'assurances identifieraient tous les biens couverts contre les risques liés aux émeutes et mouvements populaires par localité et par propriétaire.
- b. Quantification des risques – Identification des zones d'émeutes et de leur épicerie ainsi que des zones potentiellement vulnérables. Ces zones se situent couramment dans un rayon de 1 à 2 miles. Les niveaux de destruction dans ce rayon varieront d'ordinaire en fonction de la durée d'occupation, des doléances et de l'efficacité de l'action de la police.
- c. Evaluation de la vulnérabilité – Les niveaux d'incendie criminel et de pillage escomptés devraient donner une idée du niveau de dommages aux immeubles et à leur contenu ainsi que du niveau d'interruption d'activités.

- d. Analyse de probabilité – Elle définit la probabilité d'un événement ainsi que les probabilités d'escalade et de contagion. Le potentiel de contagion des émeutes s'est accru de manière spectaculaire à la faveur de l'avènement des réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter ou du Blackberry (messages instantanés).

Une autre préoccupation se rapporte aux provisions pour sinistres et à la garantie. Ici aussi, les réflexions de Muir-wood sont assez édifiantes et donnent des indications sur les problèmes que les cédantes peuvent rencontrer dans la recherche de réponses appropriées. En effet, selon Muir-wood:

- a. Pour les cas extrêmes, l'escalade de violence politique pourrait ne pas permettre de définir les conditions précises régissant à la date de survenance du sinistre ou d'ajuster celui-ci qu'au bout de quelque temps.
- b. Les cas extrêmes pourraient s'étaler sur un laps de temps plus long que la durée prévue dans la définition de tout événement.
- c. Dans la plupart des cas, les sinistres découlant d'émeutes ou de l'agitation sociale sont couverts même lorsqu'ils les émeutes ou l'agitation sociale se transforment en soulèvement ou en tout autre événement exclu de la police, à moins que l'événement exclu ne soit en fait la cause des émeutes ou des sinistres en question.
- d. Il y a des complications juridiques lorsque des émeutes sont considérées comme des actes de « terrorisme » par les pouvoirs publics.
- e. L'analyse de risque doit tenir compte du risque de n'avoir pas d'informations sur le contexte et d'ignorer si ce contexte pourrait être interprété comme une exclusion.
- f. Les sinistres liés aux émeutes et manifestations populaires à Mena ont déjà été présentés au marché des assurances pour paiement éventuel.

9.0 Conclusion

Le Printemps arabe a assurément mis en lumière les lacunes de l'assurance des risques liés aux émeutes et mouvements populaires sur les marchés égyptien et tunisien. Ainsi qu'il a été relevé dans le présent article, les principaux problèmes qui se posent sur ces marchés sont, entre autres choses, la pratique d'une souscription libérale, l'absence de systèmes de gestion d'accumulations et le hiatus entre la formulation des polices

et les termes des traités, en particulier en Egypte. Inspirés par les conflits nés de ces lacunes, cédantes et réassureurs ont pris des mesures qui baliseront la voie pour un marché plus mûr dans l'avenir. Malheureusement, la probabilité de violences politiques accrues semble réelle dans la région, ce qui pourrait accroître la demande de couvertures contre les risques liés aux émeutes et mouvements populaires. D'où le besoin de réexaminer et d'actualiser régulièrement les risques liés aux violences politiques grâce à des études et à des recherches approfondies pour adapter les couvertures aux attentes des assurés.

Références

1. Chronogramme des événements liés au soulèvement populaire en Tunisie et en Egypte par Aljazeera
2. Willis Risk Alert report on Political Risk Insurance: Mind The Gap, avril 2011
3. Mena Insurance Review – Region in Chaos, mars 2011
4. Mena Insurance Review – Defining Chaos, juillet
5. Bloomberg – How Insurers Measure the Risk, septembre 2011
6. The National Magazine - Regional Unrest Bad for Insurance Industry, 5 octobre 2011
7. Business Insurance – Middle East Uprising Put Spotlight on War Exclusions Risk, août 2011
8. Mena Insurance CEO Club – Testing Time for Insurers as Region Erupts
9. Al Bayan Newspaper – 11 juillet 2011
10. Modeling Tools for Managing Political Violence Insurance - Robert Muir-Wood
11. Legal Review of the Application of SRCC Wordings in the Middle East - Wayne Jones Partner Clyde and Co LLP
12. Legal Issues Which Arise in PRI Disputes - Brian Boahene Partner Inco and Co.

ASSURANCE-CREDIT: OPPORTUNITES ET DEFIS EN AFRIQUE DU NORD

Par

Jean Christophe BATLLE

Directeur Général / CEO, Euler Hermes ACMAR

Introduction

Le présent article évoque les opportunités et défis potentiels en matière d'assurance-crédit en Afrique du Nord. L'objectif recherché est d'apporter des éléments de réponse et de proposer des pistes de réflexion afin de développer cette branche d'assurance dans le contexte de la crise mondiale et de la situation géopolitique de la région.



Les marchés d'Afrique du Nord

Il est aisé de démontrer aujourd'hui que la pénétration de l'assurance-crédit en Afrique du Nord reste faible. L'offre concurrentielle demeure très limitée sur les trois principaux marchés que sont le Maroc, la Tunisie et l'Algérie. Les dernières estimations font ressortir un taux de pénétration inférieur à la moyenne mondiale de 2004. Nous estimons que cette moyenne ne sera

atteinte, toutes choses égales par ailleurs, qu'en 2016. L'offre reste peu concurrentielle eu égard à la faiblesse du nombre d'assureurs-crédit opérant en Afrique.

Il est également utile de préciser que l'expertise en assurance-crédit est très appréciable, mais l'innovation par rapport aux besoins des marchés reste faible. On constate aussi, au niveau mondial, que la distribution des produits d'assurance-crédit se fait via des réseaux de courtage spécialisés. Au Maghreb, cette distribution reste confinée aux forces de vente internes des entreprises d'assurance. Nous sommes ainsi confrontés aussi bien à un manque d'offre sur les marchés qu'au problème d'une diffusion encore très peu élargie aujourd'hui. Il convient maintenant de rappeler quelques principes fondamentaux généralement appliqués en assurance-crédit¹ de conception classique.

Seul le risque commercial à court terme est assurable

Le risque commercial normal réside dans les opérations intervenant **entre industriels ou commerçants** de

Le champ d'intervention de l'assurance-crédit

L'assurance-crédit consiste en la couverture, en assurance, d'un crédit commercial, avec la notion d'aléa que cela implique. Le crédit commercial se caractérise par une vente entre commerçants qui se fait à crédit. Il est avéré que ce crédit inter-entreprises joue un rôle primordial dans le financement d'une économie. Il est communément admis que le crédit inter-entreprises représente environ 4 fois le financement bancaire à court terme. Son importance a encore été soulignée lors de la crise qui a secoué l'Europe récemment. En France par exemple, outre le financement bancaire, le crédit inter-entreprises s'est effondré, notamment du fait que les couvertures octroyées par les assureurs-crédit se sont fortement contractées.

Cette évolution a conduit à étendre rapidement le mandat du médiateur. En effet, initialement nommé pour régler les conflits entre banquiers et clients, le médiateur a vu son rôle élargi à la relation entre entreprises et assureurs-crédits, ce qui témoigne de la place qu'il tient dans le financement de l'économie.

¹ Comment garantir le risque de crédit – JA Pietri Editions l'Argus

droit privé à partir de la fourniture de marchandises ou de la prestation de services payables à **court terme**. Sont donc exclues les transactions avec les acheteurs publics, à moins qu'il s'agisse d'exportations et de risques à caractère catastrophique qui échappent à la prévision, à la compensation et au droit de recours judiciaire.

- **L'assurance doit porter sur un ensemble** d'activités suffisant de l'assuré pour ne pas permettre à ce dernier de pratiquer l'anti-sélection.
- **Tout crédit doit faire l'objet d'un agrément** de l'assureur, à l'exception de ceux qui peuvent être laissés à la discrétion de l'assuré, notamment lorsqu'il s'agit de créances de faible montant.
- Pour qu'une perte devienne indemnisable, elle doit provenir d'un débiteur dont **l'état d'insolvabilité a été matérialisé** par une incapacité à payer judiciairement constatée ou par une carence de paiement au terme d'un certain délai (généralement 5 à 6 mois pour les contrats classiques).
- **L'assuré doit conserver à sa charge** une partie de la perte constatée en vertu du principe selon lequel l'assureur et l'assuré se trouvent associés dans la réalisation d'un objectif commun qui vise à éviter toutes pertes dans l'intérêt des deux parties.

En définitive, l'assurance-crédit permet de prévenir le risque commercial et impose une meilleure gestion tant administrative que financière du crédit-client. Elle permet aussi de mutualiser les moyens tant en matière de prévention que de recouvrement de créances. Elle aide en outre à prospecter de **nouveaux clients** efficacement en se concentrant sur les plus solvables et en définissant la politique commerciale la plus appropriée pour chaque catégorie de risque identifiée. L'entreprise se trouve ainsi dans une situation plus équilibrée entre développement du chiffre d'affaires et marge potentielle.

Outre ces exigences d'ordre conceptuel, le développement de l'assurance-crédit doit aussi répondre à certaines normes d'ordre économique.

Accès à l'information économique et financière

En effet, l'assurance-crédit dans ses principes vend la prévention et impose d'être interrogée pour octroyer des garanties sur les clients de ses assurés. Ceci impose un accès à l'information économique et financière. L'assureur-crédit organise ainsi la collecte de l'information administrative pour identifier les clients de ses assurés ainsi que leur situation (in Bonis, RJ, LJ...). Il mettra aussi en œuvre une démarche de préférence directe vis-à-vis des clients des assurés afin de collecter les éléments financiers et de commenter tant les réalisations que les prévisions. Cela lui permet d'identifier et de surveiller le risque clients potentiel.

On notera les progrès réalisés, notamment sur les marchés marocain et tunisien, dans la structuration de l'information économique et financière ainsi que dans leur accessibilité aux opérateurs économiques. Par ailleurs, il est communément admis aujourd'hui sur ces marchés de commenter les chiffres des entreprises. Des opérateurs comme Inforisk² au Maroc disposent à présent de bases de données accessibles en ligne via Internet, avec des informations actualisées sur plus de 100 000 entreprises. Une société marocaine a aussi été constituée en 2010 qui a pour mission de consolider les informations détenues par les établissements financiers et de les mettre à la disposition de l'ensemble des opérateurs déclarants³. Ces exemples sont à multiplier pour faciliter l'accès à l'information. Des partenariats doivent être définis et facilités pour capitaliser sur les expériences existantes, gagner du temps dans le développement et réaliser des économies d'échelle. Une bonne base de données permet ainsi à l'assureur-crédit de prendre les décisions les plus appropriées et de mieux maîtriser le risque. Cela se traduira par de la valeur ajoutée apportée au client et une maîtrise de la sinistralité.

Bon fonctionnement du système judiciaire et préservation des droits des créanciers.

L'assureur-crédit intègre dans ses contrats le recouvrement de créances. Il organise ainsi la gestion du recouvrement au niveau mondial pour les phases amiables aussi bien que

² www.inforisk.ma

³ www.experianmaroc.ma

judiciaires. Il apporte ainsi à l'entreprise son expertise et met à sa disposition les compétences et atouts de son réseau mondial ainsi que sa connaissance des langues, systèmes et procédures judiciaires locaux.

De plus, en conséquence de l'indemnisation des pertes, il se substitue à l'assuré pour ce qui est des droits de celui-ci sur ses créances.

Le prix du contrat d'assurance-crédit est aussi fortement lié à cette capacité de récupération qui permet de baisser le coût du risque. Ainsi, une moindre capacité de récupération augmentera potentiellement le prix car la perte, et partant, l'indemnisation, est plus importante.

Nous constatons que les procédures judiciaires dans la région sont longues. Ensuite, lorsque des jugements définitifs sont obtenus, leur exécution reste problématique. Cela fragilise le commerce inter-entreprises et contraint souvent les créanciers à imposer des sûretés dans leurs relations avec les clients.

Produits et structure du marché

L'autre défi auquel fait face l'assurance-crédit est la structure des marchés en Afrique du Nord. Ces marchés peuvent être schématisés comme des marchés de petites et moyennes entreprises et de toutes petites entreprises au côté de quelques grandes firmes. Cette structure entraîne quelques défis à relever.

- En premier lieu, développer une culture assurantielle et une culture financière des dirigeants d'entreprise. L'assurance-crédit devient un outil important mais sophistiqué. Il convient donc d'investir dans la formation en développant la fonction de « Credit manager ». Une association professionnelle de « Credit Management » ainsi qu'un partenariat avec un programme de formation professionnelle nous semblent être une bonne base.
- En second lieu, les produits doivent être mieux adaptés à la structure du marché. Il nous semble important de travailler sur la simplification des produits qui impliquent un minimum de gestion pour

l'entreprise. Les entreprises du Maghreb demeurent peu structurées en interne pour assurer la gestion, parfois complexe, du poste clients avec toutes ses implications et le bon fonctionnement d'un contrat d'assurance-crédit. Le contrat communément commercialisé reste un contrat classique issu des contrats commercialisés en Europe. Il convient donc d'en assurer la simplification pour en élargir et accélérer la diffusion.

- En troisième lieu, il convient d'apporter de l'expertise pour l'entreprise dans sa gestion courante afin de lui faire prendre conscience des risques encourus dans sa relation clients. Nous pourrions citer comme exemple, la revue des conditions générales de vente, la revue de la documentation commerciale, le processus de facturation et de relance client pré et post échéances. L'entreprise pourra ainsi saisir de meilleures opportunités.

Tarification appropriée

Enfin, les assureurs-crédit doivent pouvoir développer un outil de tarification approprié, notamment pour la couverture des risques à l'exportation. Les marchés maghrébins étant relativement jeunes et de taille plus ou moins importante, des données historiques comme la sinistralité par secteur sont peu disponibles. Il est donc difficile de concevoir un outil fiable. Des mécanismes de reversement de prime existent en cas de bon rapport de sinistres à prime. On pourra citer principalement la participation au bénéfice. Cela entraîne une volonté commune de bonne gestion du risque.

Tarification à l'exportation

La problématique de la tarification à l'exportation nous paraît plus importante. En effet, les assureurs traitent avec des entreprises exportatrices qui sont généralement de petite taille. Elles représentent ainsi une faible dispersion de chiffre d'affaires et souvent en forte concentration sur deux, voire trois clients principaux. Nous sommes donc confrontés à des risques de pointe importants sur des entreprises clientes de petite taille. Ces besoins restent hors standard, notamment en matière d'application de limite de décaissement. Il est donc important d'avoir une politique de

tarification appropriée. Par ailleurs, il nous semble important de préciser que pour accroître la mutualisation des risques en assurance-crédit, il est nécessaire d'étendre la vente du produit rapidement, notamment via des offres passant par le canal des associations professionnelles.

Partenariat public / privé

Afin d'offrir de meilleures solutions aux exportateurs, nous avons au Maroc un exemple de partenariat public-privé, calqué sur le modèle de ce qui a été réalisé en Europe, pour offrir une capacité complémentaire et accroître ainsi les couvertures apportées par les assureurs. En effet, l'Etat peut doubler les garanties offertes par les compagnies d'assurance-crédit signataires en apportant sa contre-garantie. La Société Centrale de Réassurance (réassureur public marocain) est gestionnaire du mécanisme. Cela apporte donc une solution pour développer la capacité exportatrice du pays. C'est aussi une solution pour aider les entreprises maghrébines à conquérir de nouveaux marchés.

Financement

Un autre axe de développement semble important. Les entreprises de taille moyenne sur les marchés du Maghreb ont du mal soit à obtenir des solutions de financement, soit à apporter des garanties importantes. Outre le financement bancaire, les solutions associées d'assurance-crédit et de financement telles que le factoring sont aujourd'hui disponibles, notamment sur les marchés marocain et tunisien. Leur développement est souvent conditionné, pour des solutions de cession de créances commerciales sans recours, à un contrat d'assurance-crédit. L'entreprise est ainsi déchargée du poids de la gestion des factures, d'une mise à disposition de son financement immédiatement et de manière définitive si ce financement est adossé à un contrat d'assurance-crédit. Ces solutions existent actuellement et se développent rapidement dans la région.

Une autre solution qui pourrait se développer est l'adossement aux crédits bancaires (facilités de caisse, ligne de financement d'escompte avec ou sans recours) d'une solution d'assurance-crédit. L'intérêt pour le client est l'accès à un crédit bancaire qui est couvert par son contrat d'assurance-crédit. Outre la solution de financement, le coût du risque pour la banque pourrait être réduit.

Une seconde étape pourrait être la prise en compte par les banques nationales de l'assurance-crédit au regard de la réglementation de Bâle II et du ratio MacDonough. Cette mesure permettrait de réduire les besoins en fonds propres des banques au regard de leurs engagements. C'est là, nous semble-t-il, une opportunité véritable et un axe de développement pour les années à venir.

Assurance-crédit et délais de paiement

Le développement de l'assurance-crédit reste aussi lié aux pratiques en matière de délais de paiement en crédit commercial. Les tarifications à ce jour restent acceptables par le marché lorsque les délais ne dépassent pas les 120, voire 150 jours. Les délais supérieurs à 150 jours entraînent un risque accru sans une grande visibilité. Leur coût est donc plus important. Le vendeur qui accorde des délais allongés sans pour autant augmenter sa marge potentielle crée un risque supplémentaire de perte de la créance. Le Maroc, à l'instar de la France, a imposé récemment des délais maximum de 90 jours pour régir les échanges inter-entreprises. L'application de cette loi n'est pas encore effective et son impact est difficile à anticiper.

Conclusion

Les marchés du Maghreb se trouvent à la croisée des chemins dans un contexte de crise internationale depuis maintenant 3 ans. Le développement de la région dépend de la croissance de la demande intérieure et des exportations vers l'Europe. Outre le ralentissement de la demande intérieure, la zone prioritaire d'exportation est en phase proche de la récession. Les Etats sont ainsi confrontés au développement de leurs économies en assurant leur financement.

L'entreprise maghrébine est aussi confrontée au double défi de sécuriser ses transactions existantes et de développer de nouveaux marchés, relais de croissance. L'assurance-crédit est un moteur dans les deux cas. Elle apporte au marché et aux Etats une solution de financement via la « contre-garantie » du crédit inter-entreprises et aux sociétés une sécurisation de leur poste-clients en plus d'un outil de développement.

ENTREPRISE INDUSTRIELLE: ROLE DES VISITES DE RISQUES DANS LA PREVENTION DES SINISTRES

Par

Hassane ASSOUMANA

Inspecteur Technique, Africa Re

1. Problématique des visites de risques

Le plan de prévention des risques rédigé à la suite des visites de risques est un outil fondamental de prévention de sinistres qui fait connaître les zones à risque et définit les mesures pour réduire les risques encourus. Il permet à l'entreprise de réagir efficacement et rapidement en cas d'urgence et de réduire les dommages. Il suppose l'évaluation préalable du risque. Mais est-il suffisant pour éliminer tous les risques et empêcher les sinistres?



– Les risques opérationnels : ils se rapportent aux activités quotidiennes de l'entreprise (son modèle économique, son fonctionnement, sa chaîne de valeurs). Une altération d'une des activités précitées peut interrompre inopinément la continuité de l'activité de l'entreprise.

– Le risque financier : Il concerne la gestion effective et le contrôle des finances. Il est le plus dangereux et souvent le plus méconnu, en particulier dans le domaine du reporting financier.

2. Le risque dans l'industrie

Les entreprises industrielles se regroupent en 3 catégories, à savoir les industries de biens intermédiaires, les industries de biens de consommation courante et les industries de biens d'équipement. Leurs activités entraînent des risques dont la surveillance peut s'avérer problématique et compromettante pour le bon déroulement de l'activité.

La mise en place d'un plan de prévention de risques ou, mieux, d'un plan global et intégré de gestion de risques dans l'entreprise a une influence directe sur sa rentabilité et sa viabilité. Elle vise à prévenir les sinistres ou à en réduire l'incidence. Lorsque l'analyse de risques est prise en compte dans le quotidien de l'entreprise, cette dernière est en mesure de faire face aux risques qui peuvent limiter sa capacité à réaliser les objectifs de production. Cette politique de prévention de risques est traditionnelle dans l'industrie mais n'élimine pas totalement le risque.

Classification des risques

Les principales grandes familles de risque qui affectent l'entreprise sont généralement :

– Les risques stratégiques : ce sont les risques liés aux objectifs à long terme de l'entreprise ; ils peuvent être causés par une mauvaise stratégie, l'absence de veille concurrentielle et tout ce qui concerne l'image, la marque, la propriété intellectuelle de l'entreprise.

– Le risque lié au savoir-faire et à la connaissance: La perte de savoir-faire et de connaissances sont des risques majeurs qui préoccupent les dirigeants. La gestion des compétences en interne est un des enjeux des entreprises. Il convient ainsi d'analyser les connaissances, le savoir-faire spécifique et la motivation des employés et directeurs afin de mieux redistribuer les rôles et d'entamer d'éventuelles politiques de formation.

– Le risque lié à la gouvernance et à la conformité: il est relatif au bon exercice du pouvoir à tous les niveaux de l'entreprise, à la multiplication des législations et au durcissement des cadres réglementaires.

A ces risques propres à l'entreprise, nous ajoutons les risques créés par le travail des prestataires extérieurs dans des locaux inconnus où sont exercées des activités souvent étrangères aux siennes et les risques naturels et anthropiques (risques liés aux activités humaines).

3. Du risque au sinistre

Le risque se caractérise par deux composantes essentielles : le phénomène ou l'événement dangereux susceptible de se produire dans une entreprise (l'aléa ou hasard) et la vulnérabilité ou exposition de cette entreprise à cet aléa. Le risque est l'interaction entre l'aléa et la vulnérabilité.

Le sinistre est la conséquence de la manifestation de l'aléa dans une entreprise avec la présence d'éléments vulnérables. Il se caractérise par des pertes matérielles, économiques, environnementales ou en vies humaines. Généralement, l'entreprise affectée n'arrive pas à faire face aux conditions et aux conséquences du sinistre avec les ressources et les capacités disponibles, ce qui entraîne des perturbations d'activités.

4. Approche de la prévention des risques d'entreprise

Afin de protéger l'entreprise et assurer sa pérennité et sa croissance, les responsables d'entreprise doivent mettre en place une vraie culture de prévention. La prévention demeure la meilleure protection contre les sinistres, qu'ils soient d'origine naturelle ou provoqués par l'homme. Elle repose sur un ensemble cohérent de mesures techniques et organisationnelles qu'il convient d'intégrer dès la conception du projet et, si possible, dans un souci de pérennité. Elle est la meilleure stratégie de traitement de risques pour ses ressources propres et la moins coûteuse en comparaison de :

- L'élimination du risque, qui consiste à éliminer la vulnérabilité ;
- La réduction du risque, qui consiste à réduire l'impact potentiel associé à un risque ;
- Le transfert du risque, qui consiste à transférer le risque à un organisme professionnel tel que les compagnies d'assurances.

La prévention des risques s'organise en trois étapes qui peuvent varier d'une entreprise à une autre :

- L'identification (reconnaître parmi les signaux de facteurs de risques ceux contenant des risques importants) ;
- L'analyse (déterminer la « criticité » - pertinence et gravité - des dangers) ;
- Le traitement du risque (formuler et mettre en œuvre des mesures visant à contrôler le risque).

L'évaluation de risques passe par une analyse du cycle de vie des produits. L'identification de risques d'entreprise nécessite la compréhension du cycle de gestion.

La prévention s'appuie sur l'idée que les préoccupations et les enjeux relatifs aux risques sont l'affaire de tous et

constituent un moyen de mettre en application les principes de l'approche globale et intégrée de la sécurité dans l'entreprise.

4.1. Le Plan de Prévention

Le plan de prévention de risques comprend quatre étapes essentielles, à savoir :

- Les mesures préventives : visiter les lieux à des fins d'identification et d'analyse des risques que présente l'entreprise (ainsi que les risques naturels du site) ;
- le plan d'urgence : il permet de se préparer pour faire face au sinistre et consiste à rédiger un plan d'intervention en urgence, diffusé, révisé et simulé ;
- L'intervention : elle permet de suivre les procédures d'intervention en urgence établies et survient quand il y a un sinistre,
- La remise en état : C'est le retour à la normale qui consiste à élaborer un programme de restauration et à analyser les origines, causes et effets du sinistre afin d'améliorer le plan de prévention pour éviter la reproduction du sinistre.

4.2. Types de Prévention de Sinistres

Les responsables d'entreprise doivent être informés des risques auxquels leur entreprise est exposée. Certains sont évidents ; d'autres ne se révèlent qu'à un spécialiste qui sait où chercher et quelles questions poser. Les préventionnistes travaillent pour déceler les risques avant qu'il n'arrive un sinistre en suggérant des mesures préventives pour contrôler ou atténuer les risques, voire en éliminer plusieurs. On peut ainsi diminuer considérablement les dommages grâce aux techniques de prévention efficaces et aux moyens de protection.

La prévention proprement dite ou prévention intégrée consiste à limiter le risque par des mesures visant à prévenir un risque en supprimant ou en réduisant la probabilité d'occurrence du phénomène dangereux .

La protection, qui constitue le deuxième niveau d'une bonne prévention, consiste à prévoir des mesures pour limiter l'étendue ou la gravité des conséquences d'un phénomène dangereux, sans en modifier la probabilité d'occurrence.

Néanmoins, la ligne de démarcation entre prévention et protection est très élastique ; c'est pourquoi il convient en risque industriel de retenir le couple Prévention-Protection.

4.3. Quelle prévention pour quel risque

Chaque entreprise est responsable de sa politique de prévention. Quelle que soit la taille de l'entreprise, chaque type de risque nécessite une prévention appropriée et des ressources adéquates. La grille de risques d'une entreprise suppose de la vigilance de la part des responsables pour l'adapter sans cesse aux systèmes réglementaires et à l'évolution de l'entreprise. Dans ce cadre, l'entreprise est amenée à consigner sa politique de prévention dans un plan global de prévention de risques.

4.4. Avantages de la prévention de risques

Une prévention efficace n'élimine pas totalement le risque. Cependant, elle montre que l'entreprise se soucie de la réduction des sinistres et est donc un meilleur risque assurable. La prévention permet de recenser les risques de façon claire et structurée. Une entreprise qui comprend clairement tous les risques auxquels elle est exposée peut les jauger et les classer dans un ordre de priorités pour réduire les sinistres.

La prévention comporte d'autres avantages ; elle permet notamment de :

- Faire d'importantes économies de ressources (temps, actif, revenu, biens et personnes) en réduisant les sinistres ;
- Protéger la réputation et l'image de marque de l'entreprise ;
- Protéger l'environnement ;
- Améliorer la capacité de l'entreprise à faire face à des situations difficiles ;

4.5. Rôle de l'assurance dans la prévention de sinistres

Peu d'entreprises disposent des réserves ou des fonds nécessaires pour assurer elles-mêmes leurs risques et prendre en charge les coûts totaux des sinistres. L'assurance est donc un excellent outil de couverture du risque.

Toutefois, la souscription d'un nouveau risque mal connu ou un grand risque de mauvaise qualité et n'ayant pas fait l'objet d'analyse sérieuse peut, en cas de sinistre important cumulé à un mauvais programme de réassurance, conduire au déséquilibre du portefeuille, voire à la banqueroute de l'assureur. Ainsi, ce dernier, ayant la charge des sinistres, doit être en état de veille permanent pour la maîtrise du risque accepté ou à souscrire. Il doit faire ou faire faire les visites de risques, voire offrir à l'assuré des réductions de prime

qui compenseront le coût d'un équipement de prévention ou d'améliorations éventuelles. Comme il ne peut évaluer séparément chacun des risques couverts par les traités et est ainsi tributaire des pratiques de souscription appliquées par l'assureur, le réassureur doit veiller à ce que les risques soient visités et les recommandations appliquées. Ne dit-on pas que prévenir vaut mieux que guérir ?

5. La visite de risque

La visite ou l'analyse de risque a pour objectif de répertorier les facteurs de risque, d'identifier les risques inhérents à l'activité de l'entreprise et d'en déterminer la probabilité d'occurrence pour formuler et structurer un plan de prévention à l'effet de ramener les risques à des proportions acceptables. La visite peut inventorier les moyens de prévention existants et les obligations statutaires ; elle porte essentiellement sur les facteurs majeurs qui sont couramment à l'origine de sinistres.

Elle se déroule en trois étapes :

- Un entretien avec la direction générale et ses principaux collaborateurs (y compris la sécurité) pour aborder les processus transversaux ;
- La visite des installations ;
- Une synthèse des premiers constats effectués à l'intention de la direction de l'établissement.

Un rapport de visite est ensuite adressé au directeur de l'établissement dans lequel figurent les points forts, les points à améliorer et des propositions d'actions d'amélioration à mener.

D'autres visites périodiques sont nécessaires afin de constater la mise en œuvre effective des recommandations ou les changements de risques.

Les visites se déroulent en général dans un climat de confiance, de transparence et, surtout, d'échange, ce qui témoigne de l'intérêt croissant des entreprises pour ce type de démarche et, surtout, d'une prise de conscience de l'importance d'une bonne prévention de sinistres dans la pratique quotidienne.

5.1. Visite de risque et assurance

La visite de risque doit aider à la détermination du niveau de la prime. Ainsi, elle fait une large place aux mesures préventives prises par l'assuré pour gérer les risques liés à ses activités.

Avant d'accepter le risque, l'assureur s'informe sur les sinistres antérieurs et les indicateurs qui lui permettent

de contrôler les conditions de « l'assurabilité » du risque proposé et de faire une estimation du coût de la prime éventuelle. Les renseignements sont recueillis dans la proposition et, si cela s'avère nécessaire, un rapport de visite de risque apporte les renseignements complémentaires. Le concours de l'assureur est une condition nécessaire pour dresser la cartographie risques & assurances.

La visite peut se faire avant ou après le début du risque. Elle peut également être nécessaire d'un point de vue acceptation, estimation, évaluation du risque. Elle permet une meilleure connaissance du risque par l'assureur qui ne pourra affirmer par la suite qu'il n'a pas une appréciation des circonstances influant sur son opinion. Les résultats de la visite contribuent à une meilleure analyse et acceptation du risque, notamment lorsqu'il s'agit de fixer les conditions d'assurance, la part d'acceptation du risque et, le cas échéant, lors de placements en réassurance facultative. Une fois le risque accepté, l'assuré est tenu, en cours de contrat, de déclarer les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux, rendant de ce fait exactes ou caduques les réponses faites à l'assureur.

Nous rappelons que la cartographie risques & assurances est l'outil qui permet de procéder en temps réel à l'analyse et à l'évaluation des risques de l'entreprise, d'en évaluer la fréquence et la gravité pour diagnostiquer la cohérence du programme avec les besoins essentiels en matière d'assurances.

5.2. Coût des visites et des recommandations

Il existe d'habitude dans les entreprises industrielles un plan de prévention de risques suivi par un service de sécurité. Mais la composition de ce dernier et sa position hiérarchique font qu'il n'arrive pas à jouer convenablement son rôle. Ainsi, la visite de risques doit être effectuée par une source externe à l'entreprise. Toutefois, cette source externe indépendante (généralement un ingénieur préventionniste) a l'avantage de l'objectivité et peut se passer de considérations d'ordre hiérarchique et des pressions professionnelles ou politiques. De plus, elle peut découvrir des risques non encore décelés par le service de sécurité de l'entreprise ou décelés mais mis au placard à cause souvent du coût des moyens de prévention.

A la suite de la visite, des recommandations sont formulées pour le traitement du risque. La décision d'appliquer les recommandations ou pas est fonction de l'exposition au risque et du montant que l'entreprise est disposée à consacrer à la prévention.

L'ingénieur doit convaincre les responsables d'entreprise du bien-fondé de telle ou telle recommandation et, en particulier, justifier les dépenses proposées dans les recommandations. En général, dans un contexte économique normal, les

entreprises industrielles admettent de dépenser en prévention jusqu'à 2% des dommages directs et indirects encourus, mais préfèrent garder à leur propre compte les autres risques.

Toutefois, l'importance de l'exécution des recommandations apparaît à la suite des sinistres importants.

Le choix des recommandations à appliquer pour avoir un niveau de prévention adéquat dépend de l'exposition du risque et du montant que l'entreprise doit engager pour prévenir le risque avant qu'il ne vienne en sinistre.

6. Conclusion

Au regard des mutations économiques et technologiques actuelles, tout n'est que risque. La prise de risque est inhérente à la fonction de chef d'entreprise. Néanmoins, elle est compromettante pour la survie de l'activité de l'entreprise. Une connaissance de ses risques et une vraie culture de prévention demeurent la meilleure protection contre les sinistres. Pour y parvenir, il est utile de réaliser a priori une visite de risque afin d'élaborer un plan de prévention de risques. Ce plan pourra être le déclenchement d'une politique globale de risques et la mise en place d'une organisation de contrôle et de gestion de risques dans le temps pour maîtriser les risques d'entreprise et réduire leur probabilité de réalisation (y compris les risques non assurables). L'assurance peut couvrir certains dommages pécuniaires, mais le risque pur entraîne néanmoins des coûts cachés susceptibles d'affecter le bénéfice de l'entreprise.

BIBLIOGRAPHIE

1. Lee's Loss Prevention in the Process Industries, Vol 1,2,3, third edition- Sam Mannan
2. Loss Prevention & Security Procedures: Practical Application for Contemporary Problems-Robert James Fischer and Richard Janoski
3. Traité pratique de sécurité incendie : Livre V : Prévention-Protection, CNPP-Paris
4. La gestion du Risque - Comment améliorer le financement des PME et faciliter leur développement-Josée St-Pierre (Presse de l'Université du Québec)
5. Les risques-Sous la Direction d'Yvette Veyret, Stephanie Beucher et Magali Reghezza

Sites internet suggérés:

www.backgroundalpha.com
www.pompiers.fr
www.cnpp.com

LA CONTRIBUTION DES EQUIPES DE DIRECTION SUCCESSIVES D'AFRICA RE A L'EVOLUTION DE LA SOCIETE

Par

Elizabeth AMADIUME

Directrice des Opérations centrales et des Risques spéciaux, Africa Re

DONNEES GENERALES

On entend par changement toute évolution dont le résultat pourrait être positif ou négatif. L'histoire de l'humanité foisonne de mémorables moments de changement qui ont ouvert la voie à des solutions nouvelles et plus efficaces dans divers domaines d'activité. L'impératif d'amélioration pousse l'homme à dépasser ses limites en développant son potentiel dans un contexte de vive concurrence et dans un souci d'excellence. Ainsi, l'homme a fait des avancées inimaginables dans des domaines tels que les technologies de l'information, en particulier à partir des années 90. Les mutations sociales et professionnelles sont autant d'exemples frappants des bienfaits du changement.



Dans une organisation, tout changement non planifié, de petite ou grande envergure, peut être lourd de conséquences ; il peut même entraîner l'effondrement de l'organisation. D'où la réticence de certaines personnes qui préfèrent le statu quo, attitude qu'on comprend du reste lorsque la réalité sur le terrain porte à croire que tout changement n'aurait pour conséquence que de détourner l'attention des objectifs fixés.

C'est ainsi qu'une période de transition dans une institution engendre souvent de l'angoisse chez les parties prenantes qui ne savent trop bien quel style de direction adoptera la nouvelle équipe aux commandes. La question est d'autant plus importante que la prise de décisions et les relations avec les collaborateurs dépendent du style de direction. Celui-ci peut être autocratique, paternaliste, démocratique ou relever du laisser-faire, entre autres choses. Or il va sans dire que pratiquer régulièrement le même style de direction pourrait aller à l'encontre du but recherché. Aussi les bons dirigeants adoptent-ils souvent tel ou tel style de direction en fonction des circonstances.

La Société africaine de réassurance (Africa Re) fut créée en 1976, à une époque où le continent africain était en butte à d'énormes difficultés politiques et économiques qui ont persisté jusqu'au cours des deux décennies suivantes.

Les institutions de Bretton Woods proposèrent les programmes d'ajustement structurel comme panacée aux difficultés économiques du continent. Il s'agissait, pour l'essentiel, de programmes d'aide économique aux pays en développement qui prendraient le risque de libéraliser leur économie et de privatiser leurs entreprises publiques.

Africa Re vit le jour pour résorber le grave déficit dont souffrait le continent en matière de capacité de réassurance locale, même si plus

d'une personne n'y voyaient qu'un des nombreux éléphants blancs mis en place à l'époque par les Etats africains.

Pourtant, malgré les difficultés économiques de l'époque, les dirigeants d'Africa Re avaient une vision claire. Les politiques adoptées épousaient les objectifs définis à la création de la fragile institution pour lui permettre de se doter de solides fondements, ce d'autant plus que le secteur de la réassurance en Afrique était entre les mains de compagnies étrangères jusque dans les années 70, date à laquelle la donne commença à changer à la faveur de la création d'institutions de réassurance locales.

Après 35 ans d'existence, 4 personnes seulement se sont succédé à la direction d'Africa Re, ce qui témoigne de la stabilité de l'institution et de la culture de partage de valeurs entre la direction et le personnel. Les dirigeants successifs de la Société ont souligné le caractère africain de l'institution malgré la structure de son actionnariat.

Loin de vouloir retracer le parcours d'Africa Re, notre propos ici est de braquer les projecteurs sur les trois premiers directeurs généraux de la Société et la manière dont ils ont affronté les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de leurs missions. L'article présente également la nouvelle équipe de direction et évoque les attentes des parties prenantes au moment où s'ouvre une nouvelle page de l'histoire de la Société.

HOMMAGE AUX DIRIGEANTS D'HIER

Le mandat de M. Edward Mensah (1977-1984)

C'est à M. Edward Mensah (de nationalité ghanéenne) et à M. Kabisi pene Yemba Milanga (de la RDC) qu'échut l'honneur en 1977 de diriger la Société africaine de réassurance en tant que directeur général pour le premier et directeur général adjoint pour le second. L'aptitude de M. Mensah à s'acquitter de cette énorme responsabilité posa les jalons de la stratégie et des valeurs qui allaient inspirer l'action des équipes dirigeantes suivantes.



M. Mensah mit en place une équipe de professionnels travailleurs et expérimentés de diverses nationalités africaines pour piloter les activités essentielles de la Société. En fait, certains de ces professionnels quittèrent des emplois sûrs pour rejoindre la nouvelle institution dont ils pensaient à juste titre qu'elle contribuerait grandement à transformer le secteur de la réassurance en Afrique. En 1977, Africa Re démarra ses activités à partir d'Accra (Ghana) avant de se relocaliser à Lagos (Nigeria) à la fin de la même année. Pour soutenir la jeune institution, les Etats africains membres instituèrent la cession légale de 5% pour les compagnies opérant sur leurs marchés respectifs. Nul besoin d'ajouter que dans un premier temps, la cession légale constitua la principale source d'encaissement de primes de la Société malgré la réticence de certaines compagnies.

Dès sa création, Africa Re fit le choix d'être à la fois une société africaine de par sa nature et une société internationale par ses opérations. En effet, en 1979 déjà, la Société décida d'entrer prudemment sur le marché international dans le but de consolider l'expérience de son personnel et de s'ouvrir au monde. En 1980, un programme de décentralisation fut lancé avec l'ouverture du bureau régional de Casablanca, suivi de celui de Nairobi en 1982. Ces mesures permirent à la Société de se rapprocher de ses marchés d'Afrique du Nord et de l'Est.

Le mandat de M. Mensah inculqua au personnel le sens de la prudence, de la confiance et de la ténacité. Nulle surprise donc qu'au terme de ce mandat, l'encaissement de primes total de la Société s'établit à 225,75 millions \$EU pour un bénéfice net de 11,37 millions \$EU.

Le mandat de M. Eyessus Zafu (1984-1993)

MM. Eyessus Zafu (de nationalité éthiopienne), Ahmed E.A. Elsanusi (de nationalité soudanaise) et Bakary Kamara (originaire de la Mauritanie)

succédèrent à MM. Mensah et Milanga en 1984 en tant que directeur général, directeur général adjoint et secrétaire général respectivement jusqu'en 1993. Le scepticisme des concurrents étrangers quant à la survie de la Société poussa la direction à continuer d'élaborer des plans stratégiques pour l'accomplissement de la mission et la réalisation des objectifs d'Africa Re.



M. Zafu intensifia les efforts visant à faire en sorte que les Etats africains non membres jusque-là adhèrent à la Société. En outre, la nouvelle équipe dirigeante se rendit compte du rôle de la coopération régionale et des partenariats stratégiques en tant qu'outils indispensables pour la réalisation d'une bonne partie des objectifs de la Société. En conséquence, Africa Re décida de porter son capital autorisé de 15 millions \$EU à 30 millions \$EU et l'ouvrit en particulier aux compagnies d'assurances et de réassurance africaines. M. Zafu poursuivit le programme de décentralisation lancé par son prédécesseur en créant un 3ème bureau régional à Abidjan en 1987. Cette politique de décentralisation s'est avérée très efficace et continue d'être appliquée aujourd'hui pour le plus grand bien de la Société.

L'équipe de direction fit preuve d'une sagesse indiscutable qui lui permit d'affiner les politiques et programmes de la Société et de les adapter aux circonstances régnantes. Au cours du mandat de M. Zafu, Africa Re décida de limiter ses opérations internationales à l'Asie et au Moyen-Orient en 1987 du fait de la très mauvaise sinistralité de ce portefeuille. Cette décision ne manqua pas de se traduire par la baisse de la production, mais elle permit à la Société d'éviter une éventuelle catastrophe.

La Direction fit également la preuve incontestable de son aptitude à communiquer efficacement avec le Conseil d'administration qui lui apporta son soutien pour les différentes innovations. De plus, l'équipe dirigeante sut motiver le personnel dont le soutien fut indispensable pour la réalisation des objectifs de la Société. Entre 1985 et 1993, le montant total de la prime brute souscrite de la Société

passa à 318,61 millions \$EU et le bénéfice net à 22,90 millions \$EU.

Le mandat de M. Bakary Kamara (1993-2011)

M. Bakary Kamara (de nationalité mauritanienne) fut nommé directeur général d’Africa Re en 1993 et occupa ce poste jusqu’en juin 2011.



Après avoir servi Africa Re en tant que secrétaire général pendant 9 ans, M. Kamara accéda au gouvernail de la Société avec une abondante expérience. Il eut, pour le seconder, des adjoints capables et compétents: M. Ahmed E.A. Elsanusi du Soudan (1984-1994), M. James Abban du Ghana (1994-1999), M. Haile Michael Kumsa de l’Ethiopie (1999-2010), M. Ganiyu Musa du Nigeria (2006-2011) et M. Corneille Karekezi du Rwanda (2009-2011).

M. Kamara adopta un style de direction dont il fut jaloux et promut les précieuses valeurs établies par ses prédécesseurs. Son style de direction fut assez solide et efficace pour faire progresser la Société dans un contexte de mondialisation et de vive concurrence où le respect des normes comptables internationales, des règles de gouvernance et de gestion intégrée des risques était devenu un enjeu majeur. Ainsi, M. Kamara fit de l’ouverture du capital de la Société son cheval de bataille dans le but d’y faire accéder des partenaires stratégiques non africains. Sous M. Kamara, des chances égales furent accordées à des professionnels hors de la Société et au sein de celle-ci.

Sous la direction de M. Kamara, le nombre de bureaux régionaux et de contact s’accrut pour permettre à la Société de mieux pénétrer le marché et d’améliorer sa visibilité. Ainsi virent le jour les centres de production suivants: ARCSA (1995), Maurice (1997), Le Caire (2002) et Addis-Abeba (2011). En outre, 2 filiales à part entière furent créées,

à savoir Africa Re (South Africa) en 2004 et Africa Retakaful (2010) pour tirer parti des possibilités d’affaires sur le plus grand marché africain et de l’expansion du marché de la réassurance islamique en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient.

Il y a lieu de faire observer qu’Africa Re fut l’une des premières compagnies africaines à se soumettre à l’évaluation de sa solidité financière par des agences de notation en 1995. L’exercice a eu pour point d’orgue l’attribution de la note A- à la Société par A. M. Best (2002) et Standard & Poor’s (2009), note qui a été réaffirmée par les deux agences en 2011.

Enfin, sous la direction de M. Kamara, les performances d’Africa Re s’améliorèrent considérablement, ainsi qu’en attestent les résultats financiers de l’exercice 2010, les meilleurs qu’ait enregistrés la Société à ce jour. C’est donc sous un tonnerre d’applaudissements que M. Kamara a passé le témoin en juin 2011.

En reconnaissance de son insigne contribution au développement des assurances en Afrique en général et de la Société africaine de réassurance en particulier, M. Bakary KAMARA a reçu le 27 avril 2012 de Son Excellence Ernest Bai KOROMA, Président de la République de Sierra Leone, la distinction de Grand Officier de l’Ordre de la République de Sierra Leone.

Principaux indicateurs financiers (1977-2010)

Au cours des 33 ans que les 3 premières équipes de direction ont passés à sa tête, Africa Re a connu une croissance remarquable. C’est ainsi qu’au 31 décembre 2010, le capital de la Société s’établissait à 500 millions \$EU (capital libéré : 100 millions \$EU) pour des primes brutes souscrites de 4,16 milliards \$EU et un bénéfice net de 314,64 millions \$EU. D’autres indicateurs financiers tels que les fonds propres, l’actif total et le bénéfice technique sont tout aussi encourageants (voir tableaux 1 & 2).

Tableau 1

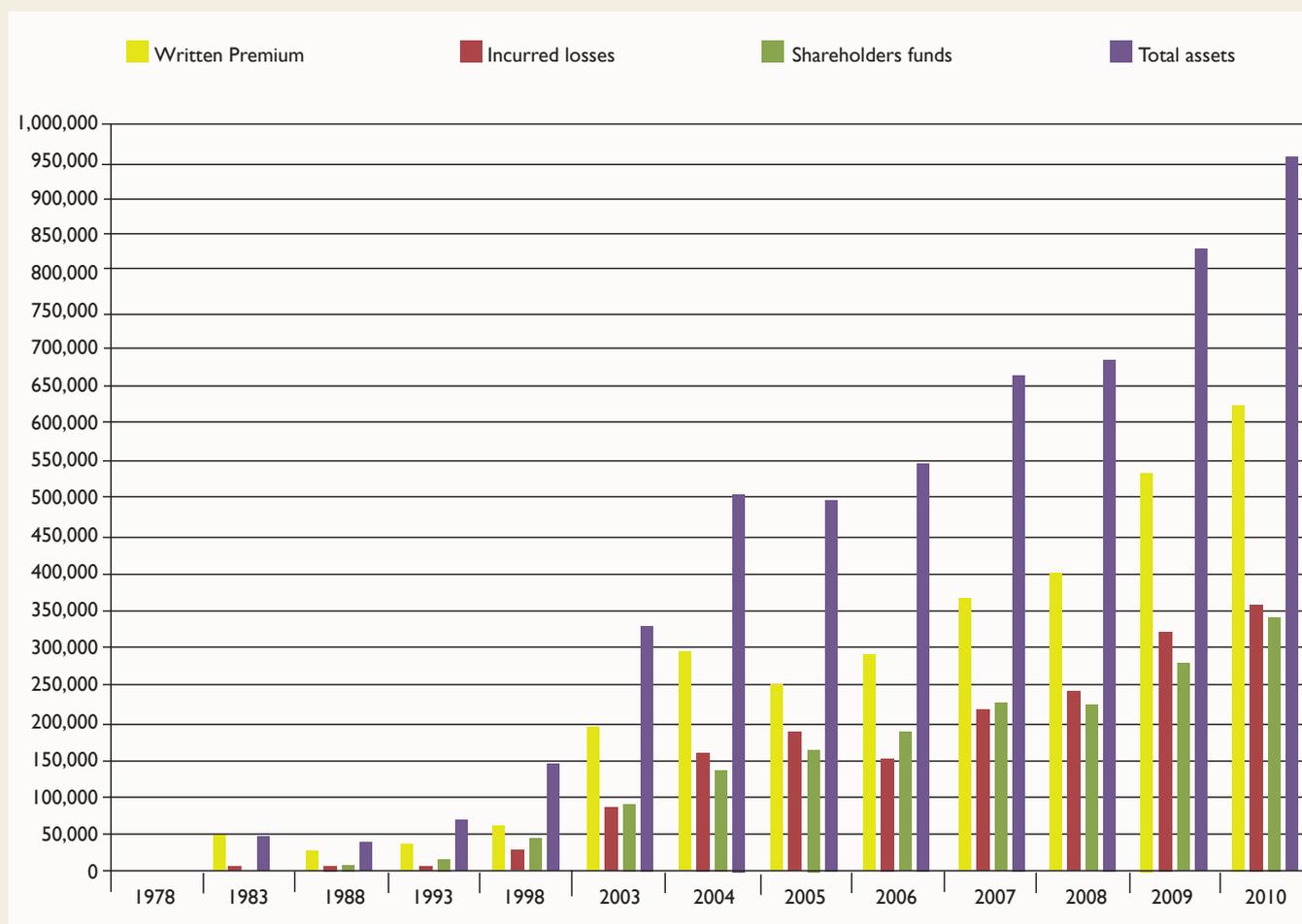
En milliers \$EU	1977/78	1984	1985	1993	1994	2000	2005	2010
Prime souscrite	3 561	47 089	43 714	38 568	46 910	78 060	255 716	627 532
Rétention	2 766	36 534	35 202	31 802	39 207	71 718	295 506	569 700
Prime nette acquise	2 766	36 534	35 202	28 070	40 036	67 121	279 135	563 782
Bénéfice technique	1 414	2 566	2 033	2 136	2 381	1 362	2 922	37 005
Bénéfice net	-1 443	498	2 149	3 624	3 633	4 281	18 836	64 863
Fonds propres	4 546	4 470	6 620	21 489	26 285	50 049	168 595	343 674
Actif total	5 001	56 251	60 222	69 874	88 172	148 988	501 106	958 367

Jaune=M. Mensah

Bleu=M. Zafu

Vert= M. Kamara

Tableau 2



L'équipe dirigeante actuelle



Depuis le 1er juillet 2011, Africa Re a à sa tête une nouvelle équipe composée de MM. Corneille Karekezi, directeur général, et Ken Aghoghovbia, directeur général adjoint chargé des Opérations.

La nouvelle équipe de direction a l'avantage d'être composée de personnes issues de la maison et qui ont une profonde connaissance des opérations de la Société et des attentes du Conseil d'administration. Elle est appuyée par une solide équipe de professionnels sur laquelle elle peut compter pour la réalisation des objectifs définis.

Ayant hérité d'une institution enviable et saine, le nouveau directeur général devrait porter Africa Re à des sommets plus hauts. Il sera guidé par la mission de la Société qui est de « promouvoir le développement des activités nationales d'assurance et de réassurance dans les pays africains, favoriser la croissance des capacités de souscription et de rétention nationales, sous-régionales et régionales et soutenir le développement économique de l'Afrique ».

Entre 2001 et 2010, les économies africaines ont crû de 6% en moyenne. Ce chiffre a été de 5,7% en 2010 contre 3,7% pour les pays du G8 et 5,8% pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Il faut y voir la preuve que les économies africaines ont le potentiel d'expansion nécessaire pour la croissance et le développement du secteur des assurances sur le continent. La décennie écoulée a été marquée par des modifications profondes du paysage des assurances en Afrique. Ces modifications avaient pour nom la déréglementation du secteur, sa libéralisation et sa consolidation, notamment les pressions en faveur de l'actualisation des législations applicables à des fins de conformité avec les normes internationales. Ces évolutions

devraient permettre de mettre en place le cadre nécessaire pour une croissance et un développement soutenus des assurances dans les années à venir.

L'Assemblée générale a décidé de porter le capital autorisé de la Société de 100 millions \$EU à 500 millions \$EU, le capital supplémentaire devant être libéré en deux tranches en 2011 et en 2015. La décision vise à doter la Société du capital nécessaire pour souscrire des parts d'affaires significatives à mesure que croissent les économies africaines. La nouvelle équipe dirigeante peut toujours s'appuyer sur l'expérience et l'expertise du Conseil d'administration et sur les alliances stratégiques que lui permet de bâtir son actionnariat unique composé de 41 Etats membres, 101 compagnies d'assurances et de réassurance et 5 institutions de financement du développement de renom.

Ce qui précède étant, la nouvelle direction ne devrait pas avoir de mal à combler les attentes des actionnaires, du personnel et des agences de notation. La tâche est ardue certes, mais elle est réalisable.

CONCLUSION

La famille Africa Re, tout en reconnaissant la contribution des dirigeants d'hier, souhaite la bienvenue à MM. Corneille Karekezi et Ken Aghoghovbia à qui a été confié le destin de la Société pour les prochaines années. En s'appuyant sur les objectifs qui lui ont été assignés et sur son style de direction propre, la nouvelle équipe devrait mieux faire entendre la voix de la Société dans le secteur des assurances et de la réassurance, notamment par le biais de l'Organisation africaine des assurances et autres organisations sous-régionales. Enfin, les trois premiers directeurs généraux de la Société et leurs collaborateurs d'antan peuvent être fiers de l'héritage qu'ils ont laissé et éprouver légitimement le sentiment de la mission bien accomplie.

Références

Wikipedia
Rapports annuels d' Africa Re

LE MARCHÉ IVOIRIEN DES ASSURANCES APRES LA CRISE POST-ELECTORALE

Par

Bedi GNAGNE

Directeur des assurances, Ministère de l'Economie et des Finances, Côte-d'Ivoire

Introduction

Le présent article évalue l'impact de la crise post-électorale sur les activités économiques en Côte-d'Ivoire et, en particulier, sur le secteur des assurances dans ce pays.

En effet, cette crise s'étant déroulée en majeure partie dans le premier trimestre de l'exercice 2011, l'impact sur le marché des assurances en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité ne sera connu qu'après l'arrêté des comptes de l'exercice 2011 qui interviendra courant 2012.

Cependant, une étude de la Direction des Assurances sur la base des informations reçues de onze (11) sociétés sur les 29 que compte le marché ivoirien fait apparaître que les pertes subies par les sociétés d'assurances vont des dommages matériels aux pertes financières en passant par les interruptions d'activités.

Il convient de noter que les trois (3) premiers trimestres de l'exercice 2010 se sont déroulés dans un climat relativement apaisé ; par contre, l'annonce de l'élection présidentielle au début du quatrième trimestre a crispé le contexte économique et social, et partant, le marché des assurances. La campagne électorale et la crise post-électorale ont eu un impact négatif sur l'économie en général et le secteur des assurances en particulier.



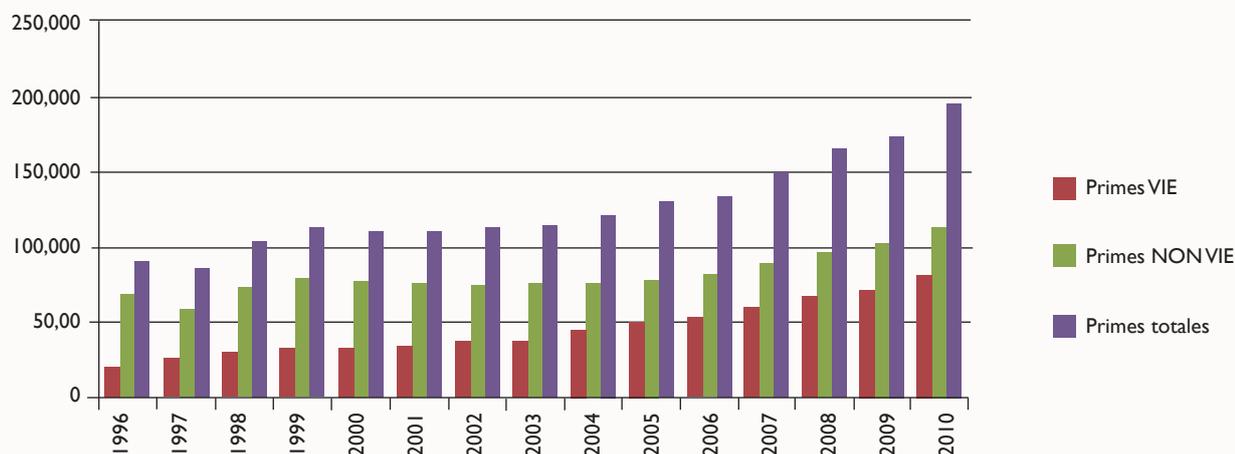
Avant d'exposer quelques éléments relatifs à l'impact de la crise post-électorale sur l'activité des sociétés d'assurances et les perspectives du marché des assurances, il convient de faire une brève présentation des éléments caractéristiques de ce marché d'une part, et de quelques événements qui ont été à l'origine du dynamisme du marché en 2010 d'autre part.

Éléments caractéristiques du marché

Le marché ivoirien, régi par le Code des Assurances, comprend principalement vingt-neuf (29) sociétés d'assurances dont onze (11) sociétés d'assurances vie et dix-huit (18) sociétés d'assurances non-vie. Par ailleurs, cent-six (106) courtiers, vingt (20) agents généraux, cent cinquante-trois (153) agents mandataires, quatre (04) agents de banque et deux (02) agents de microfinance ont été dénombrés pour l'exercice 2010. On compte également sur le marché quatre réassureurs (AVENI RE, AFRICA RE, CICA RE et KENYA RE); ils y ont soit leur siège, soit une représentation.

• Evolution du chiffre d'affaires

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution du chiffre d'affaires de 1996 à 2010.



Source: Department of Insurance

PRESENTATION DE MARCHÉ

Le chiffre d'affaires total est passé de 90,8 milliards de francs CFA en 1996 à 195,35 milliards de francs CFA en 2010, avec un taux de croissance annuel moyen d'environ 8 %. Le chiffre d'affaires 2010 se répartit entre les branches Vie et Non Vie comme suit : 82,61 milliards de francs CFA pour la branche Vie et 112,74 milliards de francs CFA pour la branche Non-Vie.

L'analyse du graphique ci-dessus appelle les commentaires suivants :

- le chiffre d'affaires de l'assurance Vie: bien qu'il soit moins élevé, le chiffre d'affaires Vie connaît une croissance plus rapide que celui de la branche Non-

Vie. Il a quasiment triplé de 1996 à 2008 soit, 200 % de taux d'accroissement contre 42 % en Non Vie ;

- le chiffre d'affaires total est resté relativement constant entre 2001 et 2003, du fait de la crise qu'a connu le pays ;
- A partir de 2004, le chiffre d'affaires a repris sa croissance normale, le pays ayant retrouvé une certaine stabilité qui durera jusqu'à la crise post-électorale de 2011.

Malgré tout ce qui précède, le marché ivoirien des assurances reste jusqu'à ce jour le leader de la zone CIMA.

PRIME VIE ET NON VIE : MARCHES CIMA

(En millions de francs CFA)

Pays	2005	2006	2007	2008	2009	Taux moyen de croissance
Bénin	19 994	22 139,70	25 112,80	29 390,50	30 658,20	11,3
Burkina Faso	19 424,10	20 062	25 013,50	25 935 ,60	29 304,40	10,8
Cameroun	93 202,10	94 658	106 908,70	109 928,40	115 468,40	5,5
Centrafrique	1 756,40	1 892,70	2 373,20	2 814	2 996,60	
Congo Brazzaville	17 250,30	22 069,30	26 099,10	26 348,80	35 689,30	19,9
Côte-d'Ivoire	129 530,90	137 535,10	148 975	167 319,90	172 015,60	7,3
Guinée Equatoriale	na	na	na	na	na	na
Gabon	49 863,10	55 784	63 395	67 416,50	74 134,40	10,4
Guinée Bissau	na	na	na	na	na	na
Mali	14 846,60	16 199,40	17 479,20	20 433,50	20 517,70	8,4
Niger	10 483,90	11 847	13 270,60	14 351,70	16 949,90	12,8
Sénégal	61 205,10	64 182,60	70 944,10	78 498,80	79 507,60	6,8
Tchad	5 417	5 290	6 944,10	6 231,80	8 640,80	12,4
Togo	15 060,70	16 338,20	18 854	21 317,20	24 008,50	12,4
Total CIMA	438 034,20	467 998	525 369,30	569 986,70	609 891,40	8,6

*Source: FANAF

Pour autant, le taux de pénétration reste faible (1,58% en 2007). Ce taux semble relativement élevé dans la zone CIMA, mais il est en deçà des taux de l'Afrique du Sud (15,3

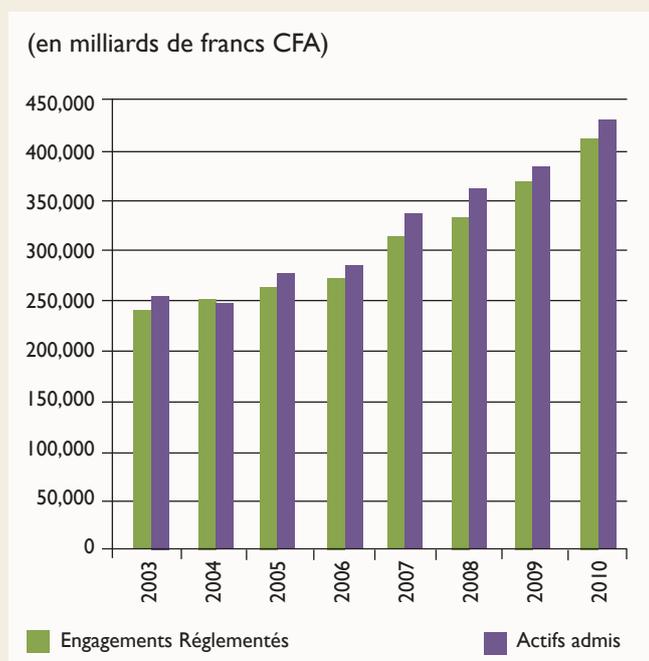
%), du Maroc (2,8%), du Kenya (2,5%) et de la moyenne africaine (4,58 %).

TAUX DE PENETRATION

Pays	2005	2006	2007	2008	2009
Bénin	0,86	0,89	0,94	0,98	0,98
Burkina Faso	0,66	0,63	0,77	0,70	0,74
Cameroun	1,07	1,01	1,09	1,03	1,10
RCA	0,25	0,25	0,29	0,32	0,32
Congo Brazzaville	0,54	0,55	0,65	0,50	0,80
Côte-d'Ivoire	1,50	1,52	1,57	1,60	1,58
Guinée Equatoriale					
Gabon	1,09	1,12	1,14	1,04	1,43
Guinée Bissau					
Mali	0,52	0,52	0,51	0,52	0,49
Niger	0,62	0,63	0,65	0,60	0,63
Sénégal	1,34	1,34	1,31	1,32	1,33
Tchad	0,17	0,16	0,21	0,17	0,27
Togo	1,35	1,41	1,57	1,64	1,78
Moyenne	0,66	0,76	0,86	0,84	0,89

Engagements réglementés et actifs

Le graphique ci-après présente l'évolution des engagements réglementés et des actifs admis en couverture de 2003 à 2010.



Source : Direction des Assurances du Ministère de l'Economie et des Finances de Côte-d'Ivoire

Il ressort du graphique que les engagements réglementés et les actifs admis en représentation ont augmenté entre 2003 et 2010, et ce pratiquement dans les mêmes proportions.

Ces valeurs oscillent entre 250 milliards de francs CFA en 2003 et plus de 400 milliards de francs CFA en 2010.

En dehors de l'exercice 2004 marqué par une sous-couverture, le marché couvre ses engagements réglementés d'une manière générale. Le taux de couverture est passé de 103 % en 2009 à 104 % en 2010.

Les sociétés d'assurances contribuent énormément au développement de l'économie nationale. En effet, au 31 décembre 2010, les sociétés d'assurances détenaient:

- 54,78 milliards FCFA en droits réels immobiliers ;
- 113,91 milliards FCFA en obligations, dont 94,92 milliards en valeurs d'Etat ;
- 126,13 milliards FCFA sous forme de dépôts bancaires ;
- 76,3 milliards FCFA en actions de sociétés.

Cependant, cette performance ne doit pas cacher quelques difficultés auxquelles est confronté ce marché, notamment:

- la lenteur constatée dans le règlement des sinistres par certaines sociétés ;
- le niveau élevé des frais généraux et des commissions ;
- l'importance des arriérés de primes ;
- la sous-tarification, notamment en assurance automobile.

Résumé des principaux événements survenus au cours des deux dernières années

Le démarrage des activités du Fonds de Garantie Automobile (FGA)

Créé par Décret n° 2009-107 du 02 avril 2009, le FGA est opérationnel depuis janvier 2010. C'est une société de droit privé de type particulier qui a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents corporels de véhicule ou leurs ayant-droit lorsque l'auteur de l'accident n'est pas connu ou n'est pas assuré et de lutter contre le phénomène de la non-assurance.

L'obligation d'assurance et la domiciliation des facultés maritimes

Les deux textes d'application de la loi sur la réinstauration de l'obligation d'assurance et la domiciliation des facultés

maritimes ont été adoptés en 2010. Il s'agit du décret fixant le taux minimum en FAP et l'arrêté instituant un modèle de certificat d'assurance maritime.

- **La mise à niveau du capital social ou du fonds d'établissement au minimum exigé par la CIMA**

Le capital social minimum (1 milliard de francs CFA pour les sociétés anonymes et 800 millions pour les sociétés d'assurances mutuelles) exigé par la réglementation pour compter du 04 avril 2007 a eu pour conséquence le retrait en 2010 de l'agrément de la société Non-Vie SIAC, spécialisée dans la branche caution et le transfert d'office du portefeuille de la société Vie BENEFICIAL LIFE INSURANCE.

Impact de la crise post-électorale et solutions préconisées

La crise post-électorale a eu des conséquences dommageables sur l'économie nationale en général et sur le marché des assurances en particulier. En effet, la plupart des compagnies ont subi des dommages matériels, connu des perturbations dans leur fonctionnement quotidien et enregistré des pertes financières.

- **Les dommages matériels**

Les pillages et autres actes de vandalisme ont entraîné des dégâts sur le matériel d'exploitation des sociétés d'assurances, (destruction et / ou vol de véhicules, de motos, de matériel de bureau et informatique, de coffres-forts). En outre, des dossiers de souscription et de sinistres ont été emportés ou détruits et des éléments du patrimoine des sociétés ont été affectés (dommage aux immeubles, vol d'espèces et de chèques).

Les pertes d'informations signalées se rapportent essentiellement à certaines agences de société qui ont été entièrement saccagées ou incendiées. Onze sociétés ont déclaré des dommages à la Direction des Assurances, dommages qui ont été estimés à plus de 200 millions de francs CFA.

- **Les perturbations d'activités**

Ces perturbations sont la conséquence de l'insécurité et de la fermeture des banques ; elles ont rendu difficile le paiement des salaires des employés et des prestations de l'assureur, notamment le règlement des sinistres et des primes de réassurance.

La forte dégradation de la situation sécuritaire a conduit à la révision des horaires de travail et occasionné des arrêts temporaires d'activités, toutes choses qui se sont traduites par la baisse de la productivité.

- **Les pertes financières**

La crise a eu pour conséquences la perte de la clientèle, la baisse du taux d'encaissement, des difficultés de recouvrement de certaines créances et la détérioration des mouvements de trésorerie.

En effet, certaines entreprises pillées ont réduit leur niveau d'activités ou les ont arrêtées temporairement.

Les pertes de clientèle des compagnies d'assurances ont été estimées entre 14% et 32% du chiffre d'affaires prévisionnel de 2011, et il est certain que les créances ne seront pas recouvrées auprès des entreprises sinistrées.

Il convient de souligner que les entreprises et les particuliers sinistrés ne peuvent assurer aisément le paiement des primes en raison des difficultés qu'ils ont à reconstituer ou à réhabiliter leur patrimoine détruit, ce qui engendre une baisse du taux d'encaissement.

Enfin, l'arrêt des activités des entreprises industrielles et commerciales ainsi que des particuliers a causé des demandes de résiliation de police d'assurance, entraînant un paiement plus important des ristournes que d'habitude.

- **Les problèmes des assureurs**

Les difficultés qui précèdent étant, les sociétés d'assurances ont formulé les demandes suivantes :

- que le délai de dépôt des comptes financiers et des états CIMA soit différé au 30 septembre 2011 et que soit également prorogé le délai relatif à la tenue des assemblées générales. En effet, la fermeture des banques en janvier 2011 et les perturbations d'activités des sociétés n'ont pas permis le bon fonctionnement des commissariats aux comptes.
- qu'une aide publique, des allègements fiscaux et un accès facile au crédit pour la reconstruction et la réhabilitation de l'appareil de production détruit ou endommagé soient accordées aux entreprises;
- que soient reportées à 2012 les auditions des affaires présentées à la Commission régionale de contrôle des assurances (CRCA) par les dirigeants de sociétés sous plan de financement ou de redressement.

- **Solutions aux problèmes des assureurs**

Les problèmes auxquels sont confrontées les entreprises d'assurances ont suscité les décisions suivantes:

- la prorogation du délai de dépôt des états financiers et CIMA jusqu'au 30 septembre 2011 comme souhaité par les assureurs. (Certaines compagnies

ont transmis leurs états financiers au-delà de cette date limite) ;

- diverses mesures fiscales ont été prises par le Gouvernement pour aider toutes les entreprises sinistrées ;
- sur recommandation du Conseil des Ministres en charge des assurances de la zone CIMA d'avril 2011, la CRCA a décidé d'accompagner le marché ivoirien fortement éprouvé par la crise post-électorale. Ainsi, les auditions des dirigeants de sociétés sous plan de financement ou de redressement ont été reportées en 2012.

Les perspectives du marché

Il est nécessaire de mettre en exergue les facteurs susceptibles de rehausser l'image de l'assurance en améliorant la solidité financière, la qualité des services des compagnies et l'organisation du marché.

- **Les mesures visant à réduire le niveau des arriérés de primes :** les mesures prises par l'Etat pour améliorer le reversement des primes prélevées sur le salaire des fonctionnaires assurés et la bonne application des nouvelles dispositions de l'article 13 du Code des assurances contribueront à réduire le niveau des arriérés de primes des sociétés d'assurance.
- **Les réformes visant à améliorer le chiffre d'affaires :** ces réformes consisteront essentiellement à:
 - Rendre effective l'application des assurances obligatoires en sensibilisant les ordres et chambres professionnels dont les membres sont assujettis à ces obligations d'assurances ;
 - Améliorer le dispositif légal en matière de contrôle et de définition de polices d'assurances obligatoires, ce qui passe par l'instauration de nouvelles obligations d'assurances légales ou conventionnelles, notamment l'assurance incendie de marché et l'assurance construction. Des études seront réalisées pour imposer des normes de construction afin de rendre les marchés assurables, veiller au respect des normes sécuritaires pendant leur exploitation et encourager la réhabilitation des marchés existants.

D'autres mesures seront prises pour améliorer le taux de pénétration des assurances, à savoir :

- La promotion de la culture de l'assurance ;
- l'implication des sociétés d'assurances dans les réformes en cours tendant à rendre obligatoires les assurances de retraite complémentaire par capitalisation ;
- La mise en place d'un Contrat d'Epargne Retraite Populaire (CERP) à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays plus développés tels que la France et le Maroc.
- la mise en place de stratégies pour développer les créneaux peu exploités tels que l'assurance agricole, la micro-assurance, l'assurance incendie, etc.

• **Création d'un pool TPV**

La création du Pool d'assurance contribuera au respect du tarif en automobile et à améliorer le règlement des sinistres dans cette branche.

A cet effet, le Ministre de l'Economie et des Finances a ordonné récemment la mise en place effective de ce pool qui bénéficie de l'adhésion obligatoire de toutes les sociétés Non Vie, hormis la Mutuelle d'Assurance des Taxis Compteurs d'Abidjan (MATCA).

• **L'assainissement du secteur de l'intermédiation**

L'assainissement du secteur de l'intermédiation se traduira par un meilleur contrôle de cette composante du marché. A cet effet, un séminaire a été organisé en 2011 par la Direction des Assurances pour renforcer les capacités des courtiers en matière d'élaboration d'états CIMA.

CONCLUSION

Le marché des assurances ivoirien a été fortement éprouvé par la crise post-électorale ainsi que par les graves difficultés économiques qui en ont découlé. Les enseignements de ces moments difficiles ont été tirés. Aussi peut-on espérer des lendemains meilleurs pour cet important marché. Et les raisons ne manquent pas pour justifier cet optimisme. Au nombre de ces raisons, on peut citer la bienveillance évidente des autorités de régulation qui ont accepté de soutenir ce marché, les possibilités d'affaires qu'offrent les investissements en cours et bien d'autres atouts dont regorge le pays.

LE MARCHÉ DES ASSURANCES AU MOZAMBIQUE

Par

Israel MUCHENA

Directeur technique, Hollard Moçambique.

L'histoire des assurances au Mozambique est très semblable à celle de nombre de pays africains. En effet, comme dans plus d'un pays du continent, on peut observer aujourd'hui encore dans certaines communautés mozambicaines quelques systèmes de partage de risques qui ont préexisté à la forme moderne des assurances objet du présent article.

Naissance du marché des assurances au Mozambique

Sous leur forme moderne, les assurances ont vu le jour au Mozambique au début du 20ème siècle dans le cadre de l'économie coloniale mise en place par les Portugais. Le marché local était alors régi principalement par la législation portugaise. D'ailleurs, certains aspects de cette législation demeurent en vigueur aujourd'hui.

L'avènement de l'économie coloniale au Mozambique s'inscrit dans le cadre d'événements historiques plus larges qui suivirent le partage contesté de l'Afrique par les puissances européennes à la Conférence de Berlin de 1884. Certains empires coloniaux nés de cette conférence commencèrent à s'effondrer dans les années 60 en tant qu'une des conséquences majeures de la Deuxième guerre mondiale.

Le vent du changement qui souffla sur le continent et le réveil du nationalisme africain se traduisirent au Mozambique par une guerre d'indépendance qui éclata en 1960. A l'accession du pays à l'indépendance en 1975, l'Etat opta pour une économie centralisée, option qui ne manqua pas d'avoir des répercussions directes sur le secteur des assurances.

Le marché des assurances mozambicain au lendemain des indépendances

Pour traduire dans les faits la nouvelle option économique de l'Etat, des réformes furent engagées qui n'épargnèrent pas le



secteur des assurances dont le cadre réglementaire fut modifié de fond en comble. Une nouvelle loi sur les assurances fut adoptée le 13 janvier 1977⁴. C'est ainsi qu'une nouvelle compagnie d'assurances publique vit le jour suite à la nationalisation des compagnies privées qui opéraient sur le marché jusque-là et qui avaient pour nom **Nauticus**, **Lusitana** et **Tranquilidade**. Outre ces 3 compagnies, une autre, en l'occurrence **Mundial e Confiança de Moçambique**, cessa toute activité et fut mise en liquidation.

La nouvelle compagnie nationale, du nom d'**Empresa Moçambicana de Seguros, E.E.**⁵ (**EMOSE**), jouissait d'une situation de monopole dans le secteur des assurances et de la réassurance au Mozambique, secteur dont elle assurait en outre la réglementation. Dans le même temps, le courtage en assurances fut aboli, au même titre que d'autres services rémunérés par voie de commission.

Malheureusement pour le jeune Etat, la guerre d'indépendance fut immédiatement suivie par une guerre civile longue, brutale et des plus destructrices.

Le retour des compagnies d'assurances privées

Au début des années 90, les pouvoirs publics mozambicains lancèrent des réformes politiques et économiques pour mettre un terme à la guerre civile. Sur le plan politique, le système du parti unique fit place à la démocratie multipartite tandis que fut mis en route un processus de restructuration et de libéralisation économique qui conduisit, dans le secteur des assurances, à la fin du monopole de l'Etat⁶, avec pour corollaire le retour des compagnies privées, ainsi qu'à la levée de l'interdiction du courtage.

Suite à la fin du monopole de l'Etat, le contrôle du secteur des assurances échut au Ministère des Finances au

⁴ Décret-loi no. 3/77 of 13 January

⁵ EE est la forme abrégée de Empresa Estatal qui signifie société d'Etat

⁶ Loi N° 24/91 du 31 décembre

détriment d'EMOSA. En 1999, le pays adopta une loi portant création d'un organisme de réglementation, en l'occurrence l'Inspeção Geral de Seguros (IGS). La dernière réforme du secteur est venue étendre les missions de l'organisme de réglementation qui a été rebaptisé Instituto de Supervisão de Seguros de Moçambique (ISSM) et qui a gagné en autonomie.

La structure actuelle du marché

Le secteur des assurances au Mozambique s'est amélioré depuis la fin du monopole de l'Etat. Ci-après la liste des compagnies qui opéraient dans le pays à la fin de décembre 2011.

- **EMOSE** : Créée en 1977 comme il a été indiqué plus haut, la compagnie est enregistrée en tant que société à responsabilité limitée depuis la restructuration intervenue en 1999 ; elle souscrit les affaires Vie et IARD. Forte de ses atouts des premiers jours du secteur des assurances au Mozambique, la compagnie peut se targuer d'avoir le plus vaste réseau du Mozambique, elle qui est physiquement présente dans les 11 provinces du pays.
- **Global Alliance (GA)**: Il s'agit d'une compagnie d'assurances mixte qui s'appelait autrefois **Companhia Geral de Seguros de Moçambique (CGSM)** ; la compagnie fut créée en 1922 en tant que filiale d'une compagnie sud-africaine dénommée IGI. La compagnie a été acquise récemment par ABSA Insurance d'Afrique du Sud.
- **Seguradora Internacional de Moçambique (SIM)** est une autre compagnie mixte dont le capital est détenu à 100% par Banco Internacional de Moçambique (BIM), banque d'investissement du groupe de banques portugais dénommé Banco Comercial Português. A en croire ses derniers états financiers, la compagnie est actuellement le plus grand assureur mozambicain devant EMOSE. Sous sa forme actuelle, la compagnie a acquis en 1996 un assureur d'origine portugaise appelé IMPAR qui opérait au Mozambique depuis 1992.
- **Moçambique Companhia de Seguros⁷ (MCS)** est une compagnie IARD créée en 2000 par l'assureur portugais Lusitania et des investisseurs locaux.
- **Hollard Moçambique Companhia de Seguros** est la filiale d'assurances à court terme de Hollard Insurance Company Ltd d'Afrique du Sud ; la

compagnie fut créée en 2001. **Hollard Vida⁸** est la filiale d'assurances Vie qui a démarré ses opérations en tant qu'entité distincte en 2008. La compagnie a une seule direction pour les affaires Vie et IARD malgré l'existence d'agréments distincts pour les 2 branches.

- **Austral Seguros** est une compagnie IARD créée en 2008 par des investisseurs locaux.
- **Real Seguros** est une compagnie IARD qui a démarré ses activités en 2010.

D'autres acteurs auraient été agréés et pourraient démarrer leurs activités en 2011. Il s'agit notamment de **d'Índico** qui serait une compagnie IARD et de **NICO Life**, coentreprise de NICO Malawi et de SANLAM Life d'Afrique du Sud.

De plus, **Moçambique Re (Moz Re)**, premier réassureur mozambicain, a été agréé en 2007. Dans le domaine de l'intermédiation, on compte plus de 40 courtiers et de nombreux agents d'assurances au Mozambique, les 10 premiers acteurs du sous-secteur étant les suivants par ordre alphabétique :

- Alexander Forbes de Mocambique qui a été acquis récemment par Marsh ;
- AON Mocambique qui a fusionné récemment avec Glenrand MIB Mocambique ;
- Fides;
- Getcor;
- Hubertus;
- Nacional Brokers;
- MAC Corretores;
- Male Seguros;
- Poliseguros; et
- Skydo Insurance Brokers

Enfin, d'autres services auxiliaires du secteur des assurances n'ont guère évolué. Aucun cabinet d'actuariat n'est installé au Mozambique. Toutefois, certains grands cabinets internationaux domiciliés au Portugal ou en Afrique du Sud s'efforcent de vendre leurs services aux compagnies

⁸ Vida est un mot portugais qui veut dire «vie».

PRESENTATION DE MARCHÉ

d'assurances du pays. Le Mozambique se caractérise également par l'absence des grands cabinets internationaux d'évaluation et de visite de sinistres. Les compagnies locales doivent souvent compter sur les experts-sinistres internes, même si elles ont tendance à se tourner vers les cabinets étrangers pour les risques importants ou complexes, les principaux fournisseurs de services étant généralement basés en Afrique du Sud et au Portugal. Quelques nationaux commencent à fournir des services indépendants en matière d'expertise-sinistres pour les branches peu complexes et à plus grand volume d'affaires telles que l'automobile.

Statistiques du marché

Il n'existe pas encore de rapport détaillé, fiable et à jour sur le marché mozambicain. A notre avis, à mesure que se développe le marché, l'organe de régulation ou l'association des assureurs devrait commencer à rassembler et à publier

des données statistiques et d'autres informations sur le marché. Des pays tels que le Kenya, l'Afrique du Sud ou le Zimbabwe offrent d'utiles exemples en la matière.

Une des difficultés majeures dont le marché mozambicain doit venir à bout consiste à faire en sorte que les rapports financiers soient finalisés dans des délais raisonnables après la clôture de l'exercice et à promouvoir une approche cohérente en matière de présentation d'informations financières. C'est là un problème qui devrait être abordé dans un avenir proche dans la mesure où les assureurs locaux devraient adopter les normes internationales d'informations financières (IFRS en anglais) d'ici l'année prochaine. En s'aidant des rapports financiers des compagnies, l'auteur du présent article a été en mesure de faire une analyse comparative des résultats financiers du secteur au 31 décembre 2009. Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-après :

PERFORMANCE FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2009 (EN \$EU)

	SIM	EMOSE	GA	Hollard	MCS	Austral	Total
Encaissement de primes brut	34 622 504	27 299 639	21 096 516	15 025 746	3 442 394	1 006 635	102 493 434
Prime nette acquise	20 706 389	20 279 044	9 557 375	9 143 078	2 289 479	412 284	63 540 565
Placements & autres revenus	11 912 248	8 956 223	2 614 013	796 682	231 319	7 241	24 517 727
Recettes totales	32 618 637	29 235 268	12 171 388	9 939 760	2 520 798	419 525	86 905 376
Charge de sinistres nette	-10 348 970	-15 710 899	-5 780 368	-4 390 520	-1 311 494	-227 269	-36 458 027
Opex	-11 215 169	-11 686 235	-4 946 756	-3 364 823	-1 833 492	-865 887	-33 912 362
Bénéfice/pertes techniques	11 054 498	1 838 133	1 444 264	2 184 417	-624 188	-673 631	16 534 987
Gains/pertes extraordinaires	0	1 634 210	5 744	-556 417	155 046	0	1 238 583
Bénéfice avant impôts	11 054 498	3 472 344	1 450 008	1 628 000	-469 142	-673 631	16 462 077
Impôts	-3 562 319	-412 497	-480 800	-605 162	0	0	-5 060 778
Bénéfice net	7 492 179	3 059 847	969 208	1 022 838	-469 142	-673 631	11 401 299
PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE							
Charge de sinistres nette/Prime brute	29,89%	57,55%	27,40%	29,22%	38,10%	22,58%	35,57%
Charge de sinistres nette/Prime nette	49,98%	77,47%	60,48%	48,02%	57,28%	55,12%	57,38%
Charges d'exploitation/Prime nette	54,16%	57,63%	51,76%	36,80%	80,08%	210,02%	53,37%
Charges d'exploitation/Prime brute	32,39%	42,81%	23,45%	22,39%	53,26%	86,02%	33,09%
Ratio combiné	109,72%	145,47%	122,70%	99,59%	137,37%	338,38%	120,05%
Part de marché	33,78%	26,64%	20,58%	14,66%	3,36%	0,98%	
Ratio de bénéfice	31,93%	13%	7%	11%	-14%	-67%	16%

L'Association des assureurs du Mozambique

L'Association des assureurs du Mozambique (**Associação de Seguradores de Moçambique – ASM**) a été créée en 2002. Elle n'a pas été très active à ce jour. Le secteur doit faire face à des difficultés croissantes, et la plupart des membres de l'Association sont d'avis que c'est à l'échelle du marché qu'il faut aborder certaines de ces difficultés. L'organisme de réglementation souhaite une association plus forte avec laquelle il puisse collaborer efficacement dans des domaines aussi critiques que la réforme en cours du cadre réglementaire. L'absence d'une association forte a plombé le développement de services connexes tels que la création d'un institut des assurances. Pour ce qui est de la formation professionnelle, certaines compagnies encouragent désormais leurs employés à s'inscrire dans des établissements de formation dans des pays voisins tels que l'Afrique du Sud ou le Malawi. Les candidats doivent

cependant passer les examens en anglais alors que le portugais est la langue officielle dans leur pays et qu'il existe quelques différences d'approche sur les marchés selon qu'on y parle l'une ou l'autre langue.

Enfin, nous pensons que le marché mozambicain gagnerait à mieux s'organiser pour espérer accueillir des événements continentaux d'importance tels que la conférence annuelle de l'Organisation africaine des assurances. Nous croyons fermement que Maputo, la belle capitale balnéaire du Mozambique, est un des meilleurs endroits que l'OAA n'a pas encore visités. La ville est pourtant une des destinations les plus indiquées pour les vacances. Les résultats économiques du Mozambique sont encourageants depuis la fin de la guerre civile en 1992. Des projets de développement de toute première importance ont été réalisés au cours des deux dernières décennies, et beaucoup d'autres ne manqueront pas de suivre.

AFRIQUE DE L'OUEST ANGLOPHONE

A. Environnement économique

Nigeria

Le Nigeria a entrepris des réformes structurelles destinées à améliorer la gestion des finances publiques et l'environnement de l'entrepreneuriat, et à renforcer l'accès au crédit par le biais de réformes bancaires et financières. Le développement économique a été remarquable, avec un taux de croissance annuelle moyen de 6% au cours des cinq dernières années.

L'Etat poursuit la mise en œuvre de mesures conçues pour trouver des solutions aux problèmes économiques et au chômage. Le système de proportion de nationaux entre dans sa deuxième phase (75%) et est devenu une nouvelle opportunité pour renforcer les activités dans l'industrie des assurances et dans d'autres secteurs.

Ghana

La prudence dans la gestion budgétaire et monétaire a contribué à l'allègement de la pression inflationniste, grâce à la baisse des taux d'intérêt. L'augmentation des prêts bancaires et des afflux de capitaux sont des indicateurs de la confiance croissante des investisseurs.

Gambie

Bien qu'elle soit un pays à faible revenu avec un déficit alimentaire structurel, la Gambie a affiché des taux de croissance relativement élevés au cours des trois dernières années. Après avoir enregistré une chute en 2010, la croissance devrait atteindre 5,6% à la fin de 2011 et en 2012. Les bonnes récoltes –notamment le riz- et les gains réalisés dans les secteurs de la construction et des banques ont été les catalyseurs de la croissance économique. Le National Agricultural Investment Plan (plan national d'investissement agricole) nouvellement lancé a pour but d'améliorer la productivité du secteur agricole.

Sierra Leone

Les perspectives à moyen terme de l'économie sierra léonaise sont positives. La croissance est alimentée par les exportations de minéraux et de cultures de rente facilitées par la reprise économique mondiale ; la croissance est également générée par l'expansion du secteur des services, le renforcement de la productivité agricole et la poursuite de l'investissement dans les infrastructures.

Libéria

L'économie libérienne est en phase de redressement après la crise économique mondiale. Elle a enregistré une croissance des exportations et des investissements étrangers directs (IED). Selon les prévisions, la croissance devrait atteindre 7,3% en 2011 et 8,9% en 2012. L'augmentation des exportations était due à la hausse des prix des matières premières, notamment l'hévéa, l'huile de palme et les minéraux.

B. Nouvelles compagnies/Fusions/Acquisitions/Fermetures

Nigeria

1. Le Groupe NSIA, dont M. Béné Lawson est le Directeur général Assurances, a fait l'acquisition d'ADIC Insurance.
2. FBN Life, filiale de First Bank, a créé une compagnie d'assurance vie à Lagos.
3. Les pays d'Afrique de l'Ouest d'expression anglaise ont créé WAICA Re, organisme régional de réassurance ayant pour siège Freetown (Sierra Leone). WAICA Re a démarré ses activités.
4. Assure Holdings a acquis la majorité des actions de Guaranty Trust Assurance auprès de GTBank, conformément à la directive de la CBN (banque centrale du Nigeria) concernant la cession par les banques de leurs actifs dans les compagnies d'assurances.
5. Ecobank Nigeria a procédé à l'acquisition d'Oceanic Insurance et est devenue membre du Groupe Ecobank.
6. Au cours de l'exercice 2011, Old Mutual Nigeria Life Insurance Company a obtenu l'accord de principe pour commencer des activités d'assurance vie au Nigeria.

Ghana

1. Un Consortium (GOGIC) a été constitué par la Ghana Insurers Association (GIA – association des assureurs du Ghana) pour aider les partenaires nationaux à gérer le portefeuille du pétrole et du gaz du pays.

2. Millennium Insurance Company, filiale de Jospon Group, a démarré ses activités avec un capital de 3 000 000 cedi.

Sierra Leone

Le siège de la WAICA Reinsurance Company (WAICA Re), compagnie nouvellement créée, se trouve à Freetown.

C. Nominations

1. Dr. Femi Oyetunji a été nommé Directeur général de Continental Re, suite au départ de son prédécesseur M. Adejumo.
2. M. Corneille Karekezi a été nommé Directeur général de l'Africa Re en remplacement de M. Bakary Kamara. M. Ken Aghoghovbia a été désigné Directeur général adjoint/Opérations de cette même société.
3. M. Teye Odunsi est devenu le Directeur général de Crusader Insurance Plc.
4. Mme Roseline Ekeng a été désignée Directrice générale de International Energy Insurance.
5. M. Chike Mokwunye est devenu le Directeur général de Royal Exchange Assurance.
6. M. Sallau Hamman a été nommé Directeur général de FIN Insurance.
7. M. Kins Ekebuike a été désigné Directeur général de Unity Kapital Insurance.
8. M. Siale Gustav est devenu Directeur général par intérim de Ghana Re, suite au décès de son prédécesseur, M. Williams Agbenyega. M. Siale Gustav a été confirmé à ce poste par la suite.
9. M. Dauda Sarge a été nommé Directeur général de Prime Insurance (Gambie).

D. Départs à la retraite/Démission/ Décès

1. Après 18 années de bons et loyaux services, M. Bakary KAMARA, ancien Directeur général de l'Africa Re, a quitté cette société avec les honneurs.
2. M. Adejumo a quitté ses fonctions de Directeur général de Continental Re.

3. M. William Agbenyega, ancien Directeur général de Ghana Re, est décédé.

4. M. Paa Alhassan Jagne de Prime Insurance Company (Gambie) est décédé.

- E. Législation/Changements de réglementation

Nigeria

1. La NAICOM a demandé à toutes les compagnies d'assurances d'adopter les normes IFRS à partir de 2012; elle a formulé des directives et organisé des formations et des ateliers pour les préparer à la mise en œuvre de ces normes.
2. L'Employees' Compensation Act (loi portant sur l'indemnisation des employés) adoptée par le parlement fait obligation aux employeurs de souscrire des polices d'assurance pour leurs employés contre les risques suivants: décès, dommages corporels et maladie survenus dans le cadre de l'exercice des activités professionnelles. La mise en œuvre des dispositions de cette loi n'est toutefois pas assurée par les compagnies d'assurances, mais par une institution étatique, le NSITF.

Ghana

La National Insurance Commission (NIC – autorité de contrôle des assurances du Ghana) essaie de faire adopter une nouvelle loi sur la solvabilité qui interdirait aux compagnies d'assurances dont la situation financière est mauvaise d'engager des transactions de grande envergure.

F. Sinistres importants

Nigeria

Inondation couverte par Wampco Friesland/Royal Exchange Assurance. Date du sinistre : 10 juillet 2011. Montant estimé : environ 21 millions \$EU.

Ghana

Forte inondation survenue à Accra et impliquant plusieurs compagnies. Date du sinistre: 26 octobre 2011. Première estimation: 5 millions \$EU.

ILES AFRICAINES DE L'OCEAN INDIEN

Nouvelles des régions

A. Nominations

Maurice

- nomination d'un DG à Lamco Insurance, en la personne de Mr.VENKATE Balantrapu, après le décès en juin 2011 de Mr.ADIA.
- Financial Service Commission – (organe de régulation des assurances) nomination en Août 2011 de Mme Clairette, AH-HEN, comme CEO de cet organe, en remplacement de Mr. Milan Mitharban., appelé à d'autres fonctions.

Seychelles

- Nomination de Mr. Pierre Laporte, précédemment Gouverneur de la Banque Centrale (en charge du contrôle des assurances) comme ministre des finances en Mars 2012.
- Nomination de Mme Caroline Abel, précédemment vice-gouverneur de la Banque Centrale, comme gouverneur de la même Banque, en remplacement de Mr. Laporte.

Madagascar

- Mme Christelle Chesnes a été nommée DG de Colina SA en Octobre 2011, en remplacement de Mr. Didier Buon, appelé à d'autres fonctions.

Comores

- Mme MOHAMED Binti a été nommée DG de la Société Alamana en remplacement de feu Ali Swahili, en Juin 2011.

B. Législation

Le gouvernement Seychellois a amendé la loi des Assurances et rendu obligatoire à partir de mars 2012 la domiciliation de tous les contrats d'assurance aux Seychelles.

C. Formation/Conférence (à venir)

- Forum de la Réassurance du 29 Septembre au 2 Novembre 2012 à Maurice pour célébrer le 40eme anniversaire de l'OAA dont l'accord de création avait été signé à Maurice il y a 40 ans.

- Formation AFRICA-RE en Assurance transport a Antanarivo Madagascar, prévu du 2 au 4 juillet 2012 et animé par le CESAM.

D. Sinistralité

2 sinistres majeurs survenus a Maurice en 2011 : Compagnie Mauricienne de Textile survenu le 14/2/2011, estimé a 100% a USD 15,000,000. Nous avons payé pour notre part fac de 13% USD 1,900,000

Le deuxième sinistre, le plus gros jamais survenu à Maurice est celui du grand Mauritian Hotel survenu le 9 octobre 2011 et estimé à USD 33,000,000. Notre part est estimée sur la base de ce montant a USD 7 millions.

Les inondations en Thaïlande, quant a elles, à sont estimées pour notre part à USD 3,5 million.

E. Autres nouvelles des marchés

- La fusion/absorption des entités VIE et NON VIE de SWAN Insurance/Anglo Mauritius et de CIM Insurance/Rogers Group, effective à partir du 1er mai 2012.
- La remise en cause de l'Accord Inde- Maurice de Non Double taxation des investissements en Inde à partir de l'offshore mauricien, avec pour conséquence directe la délocalisation de certains grands groupes vers Singapour.
- Introduction de l'event limit dans les traités proportionnels de l'Inde à partir du renouvellement d'Avril 2012 et de l'obligation d'enregistrement auprès de l'organe de régulation de tous les réassureurs non domiciliés en Inde, comme AFRICA RE. Egalement à noter la suppression du Pool de souscription des véhicules TPV et TPM à partir du renouvellement 2012 en Inde.

MAGHREB

A. Environnement économique

Sous l'effet de la mondialisation de l'économie, du développement des moyens de communication, de l'internationalisation des échanges et des flux financiers, les grandes métropoles et régions du pourtour méditerranéen sont en concurrence pour développer leur attractivité et affirmer leur rôle au sein de nouveaux grands espaces économiques qui se constituent.

Algérie

L'environnement économique et financier bénéficie d'une conjoncture pétrolière extrêmement favorable. La croissance économique oscille entre 3% et 4% et l'économie reste largement dirigée par l'Etat.

Un plan de dépenses publiques massives vise à stimuler la croissance économique et à améliorer les infrastructures. La politique volontariste de désendettement ainsi que l'accumulation des réserves de change, combinée à la relative fermeture du système financier algérien, ont protégé l'Algérie des effets directs de la crise économique et financière.

Des échéances politiques importantes sont prévues en 2012.

Maroc

Les réformes engagées par le Royaume se sont avérées judicieuses et prometteuses. L'intérêt des investisseurs étrangers atteste des larges opportunités qu'offre le Royaume.

Le nouveau gouvernement prévoit une croissance du PIB de 4,2% pour 2012, et ce malgré l'effet négatif du retard des précipitations sur le secteur agricole.

Mauritanie

Après un recul du taux de croissance du PIB de 1,2% en 2009, l'économie mauritanienne renoue avec la croissance en 2010 et 2011 avec des taux estimés à 5% et 5,3%. Le taux prévu pour 2012 serait de 5,5%.

Cette réforme résulte des effets combinés de la mise en œuvre du programme de la réforme des finances publiques, convenue avec le FMI et de l'augmentation significative des prix internationaux des minerais.

Libye

L'activité économique a été sérieusement perturbée par les événements douloureux qu'a connus le pays entre février et octobre 2011.

Depuis novembre 2011 et notamment en 2012, plusieurs chantiers sont ouverts (réforme économique, libéralisation du secteur des services y compris l'assurance, programmes de reconstruction...), qui se traduiront par un retour en force des investisseurs étrangers.

L'optimisme est de mise, au vu des larges opportunités présentes et à venir.

Tunisie

La situation économique reste difficile et les prémisses d'une relance à la suite des élections tardent à venir.

Les déficits budgétaires devraient se creuser à cause des effets de la révolution sur le tourisme et l'investissement étranger. La croissance devrait accuser un net ralentissement en 2011, ne dépassant pas 1,1% contre 3,7% en 2010, mais devrait reprendre en 2012 avec un objectif de croissance de 3,3%.

B. Nouvelles compagnies/Fusions/Acquisitions/Fermetures

Nouvelles compagnies

Algérie

1. AXA ASSURANCES Algérie Dommages
2. AXA ASSURANCES Algérie Vie
3. MACIR VIE
4. TAAMINE LIFE ALGERIE "TALA"
5. S.A.P.S
6. CAARAMA
7. CARDIFF

Maroc

Le Groupe Saham a scellé 2 partenariats capitalistiques avec des institutions internationales prestigieuses: la SFI et ALAC (2 fonds de la Banque Mondiale) et Abraaj Capital (leader du private equity dans les pays émergents). Ces prises de participations s'élèvent à 250 (2x125) millions de dollars, représentant 18,75% pour chacun des 2 groupes dans le capital de la sous-holding Saham Finances qui détient des participations majoritaires dans 3 filiales (51,8% de CNIA Saada Assurance 67% d'Isaaf Assistance et 100% de Colina).

L'enjeu de ces partenariats est de renforcer l'assise financière de Saham pour poursuivre son développement sur le continent africain et conforter sa position de leader panafricain dans les métiers de l'assurance.

Mauritanie

1. DAMANE Assurances
2. WAVA
3. C.A.R
4. GAMA

Libye

TIBISTY Insurance Company a entamé ses opérations au 01/01/2012 avec un capital de 10 M LYD.

Tunisie

RAS

C. Nominations

Maroc

L'ex patron de Colina, Raymond Farhat, a été nommé à la tête du pôle assurance du groupe Saham et chapeautera de ce fait l'expansion continentale du Groupe.

D. Législation

Algérie

1. Séparation effective depuis le 01/07/2011 des assurances dommages des assurances de personnes ;
2. Publication des courtiers de réassurance habilités à souscrire sur le marché algérien

Mauritanie

Nouveau décret portant ajustement de la DIYA (indemnisation du préjudice corporel) de 1,2 Millions UM à 2,5 Millions UM (amiable) et à 3 Millions UM par voie judiciaire.

E. Sinistres importants

Tunisie

Sinistre Incendie à la Pharmacie Centrale de Tunisie survenu le 09/02/2012.

Incendie dans un dépôt de stockage des médicaments de la Pharmacie Centrale de Tunisie à Ben Arous. L'estimation initiale est d'environ USD 30 millions.

Libya

03 sinistres Cargo survenus en date du 21/02/2011 pour une quote part Africa-ré respectivement de 3,5 millions US\$, 9,5 Millions Us\$ et 4,6 Millions US\$.

AFRIQUE CENTRALE

A- Environnement économique

UEMOA : Du fait du poids économique de la Côte-d'Ivoire, la crise post-électorale dans ce pays a eu des répercussions sur l'ensemble de la zone UEMOA, notamment les pays enclavés comme le Burkina, le Mali et le Niger.

La Côte-d'Ivoire a connu en 2011 une récession de l'ordre de 5,8% (*). Ce qui a entraîné un ralentissement de la croissance de la zone qui s'établirait à 1,9% (*) contre un taux de 4,6% attendu.

Le secteur minier a été le plus dynamique en 2011, avec l'exploitation de mines en Côte-d'Ivoire, au Mali, au Burkina et au Niger. Il est également à noter que le Niger est en voie de devenir un pays exportateur de pétrole, d'importants investissements ayant été réalisés dans ce secteur.

CEMAC : La croissance économique de la CEMAC en 2011, de l'ordre de 4,70% (*), a été soutenue par le secteur pétrolier. En effet, à l'exception de la Centrafrique, tous les autres pays de la zone sont des exportateurs de pétrole.

Le secteur du BTP a été également dynamique dans cette zone, avec entre autres, les travaux du port en eau profonde de Kribi au Cameroun et divers travaux routiers au Cameroun (Route Mengong-Sangmélina), au Gabon (Routes Akiéni-Okondja, Lalara-Koumameyong) au Congo Brazzaville (Route nationale n°1 Pointe-Noire/Brazzaville).

Le problème de la diversification insuffisante des économies de cette zone est persistant.

(* Source FMI, base de données du Département Afrique (16 Septembre 2011)

B. Nouvelles compagnies

- CORIS Assurances au Burkina, Directrice Générale : Mme Solange KERE,
- La Société Gabonaise de Réassurance (SCG-Ré) : la société a démarré ses activités le 01/01/2012. Elle bénéficie d'une cession légale de 15% sur les primes d'assurance Non-Vie (hors Pétrole, Aviation et Maladie) et de 10% sur les primes d'assurance Vie.
- COLINA Benin
- AMAB (Assurance Mutuelle Agricole du Benin), Directeur Général : Tiburce KOUTON
- GLOBUS-RE (Captive des sociétés d'assurance du réseau GLOBUS). Le siège est installé au Burkina Faso. Directeur Général : Jean KWIMAN
- CICA-RE a installé un Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest à Abidjan. Ce Bureau est dirigé par Jean-Baptiste AIZAN.
- UA Mali (Union des Assurances du Mali) - Groupe SUNU
- COLINA Guinée. Directeur Général : Théophile MOULONG.
- KENYA-RE a installé un Bureau Régional pour l'Afrique francophone à Abidjan. Ce Bureau est dirigé par Arthur LEVRY.
- GHANA-RE a installé un Bureau Régional pour l'Afrique francophone à Douala.

- Le groupe ALLIANZ a ouvert une filiale au Congo-B.

C. Nominations

Mr Théophile MOULONG a été nommé Directeur Général de COLINA GUINEE ;

Mr Roland OUEDRAOGO, anciennement Directeur Technique de COLINA-RE, a été nommé Directeur Général de COLINA Burkina, en remplacement de Mr Christophe STREEFKERK.

Mr Patte NDIAYE a été nommé Directeur Général de SALAMA Assurances du Sénégal, en remplacement de Mamadou FAYE.

Mr BOURAIMA Amadou a été nommé Directeur Général de SNAR LEYMA, en remplacement de Mr Aboudramane GARBA.

D. Législations

Les articles 13 & 541 du code CIMA ont été amendés. Ces articles portent respectivement sur le paiement et l'encaissement de la prime d'assurance non-vie. Ces nouveaux articles sont rentrés en application depuis Octobre 2011.

L'article 13 dispose que la prise d'effet du contrat est subordonnée au paiement de la prime par le souscripteur de la police d'assurance.

Pour les branches autres que l'Automobile, la Maladie et les Marchandises transportées, un délai maximum peut être accordé lorsque les primes excèdent 80 fois le SMIG.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux risques de l'Etat pour lequel le délai maximum est porté à 180 jours.

E. Sinistres majeurs

	Pays	Risque assuré	Activités	Branche	Date du sinistre	Montant 100% (\$EU)
1	CONGO	TOTAL YANGA	Pétrole	OIL OFFSHORE	20/02/2011	23 000 000
2	CONGO	ILOGS	Manutention portuaire	Bris de Machine	02/04/2011	1 897 588
3	SENEGAL	LAMENTIN	Complexe hôtelier	Incendie	14/01/2011	7 557 493
4	SENEGAL	SALY	Complexe hôtelier	Incendie	30/11/2011	3 795 260

AFRIQUE DE L'EST

A. Environnement économique

Kenya

Selon la Banque mondiale, les prix élevés des denrées alimentaires, la hausse des cours du pétrole, la sécheresse et la crise de l'euro ont affaibli la position économique déjà fragile du Kenya par rapport à l'environnement économique extérieur, rabaisant ainsi sa croissance à environ 4,3% en 2011. Pour 2011, la Banque mondiale prévoit une légère reprise qui portera la croissance à 5%, à condition que le Kenya réussisse à gérer les risques.

Ethiopie

Selon le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, le pays a enregistré une croissance de 8,7% de son PIB en 2011. En outre, cette économie a affiché la deuxième croissance la plus rapide en Afrique en 2011, après le Ghana. Cette croissance est catalysée par les services et les secteurs industriel et agricole.

Tanzanie

Au cours des dernières années la performance économique de la Tanzanie a été bonne grâce à des politiques de la demande efficaces et au décollage relatif du pays par rapport aux marchés mondiaux qui lui a permis de surmonter les récentes crises extérieure et régionale. Selon les estimations, la croissance de l'économie a été de 6,5% pour l'exercice 2010/2011, et se situera à environ 6% en 2011/2012 selon les prévisions.

Ouganda

Le taux de croissance de l'économie ougandaise a été estimé à 6,4% en 2011, contre 5,2% en 2010. Le pays possède d'importantes ressources naturelles, notamment les terres fertiles, des pluies régulières, de petits gisements de cuivre, d'or et d'autres minerais, ainsi que le pétrole qui a été découvert récemment.

Selon les estimations, la croissance réelle du PIB pourrait quelque peu ralentir en 2012, s'établissant ainsi à 5,1%, en raison de la baisse des dépenses publiques et de la faible demande extérieure.

B. Nouvelles compagnies/Fusions/Acquisitions/Fermetures

Nouvelles compagnies

Kenya

1. Ghana Re a ouvert un bureau régional à Nairobi.
2. AAR a déposé une demande d'agrément pour être officiellement reconnue comme compagnie d'assurance.
3. Resolution Health a également déposé une demande d'agrément.
4. ICEA et Lion Insurance ont procédé à une fusion et sont devenus une seule compagnie dénommée ICEA-Lion Group.

Ouganda

Création d'une nouvelle compagnie dénommée 'Nova Insurance Company'. M. George Ngumbi en est le Directeur général

Zimbabwe

PTA ZEP Re a ouvert un bureau au Zimbabwe.

B2 Fermetures

Kenya

1. L'Insurance Regulatory Authority a désigné un comité de gestion pour superviser les activités de Blue Shield Insurance.
2. Citizen Insurance du Malawi a cessé ses activités.

C. Nominations

Kenya

1. M. Godfrey Kioi a été nommé Directeur général de Gateway Insurance Company Limited.
2. M. George Maraga a été nommé Directeur général de Monarch Insurance Limited.

Rwanda

M. Obi McDonald a été nommé Directeur général de la Société nouvelle d'assurances du Rwanda (SONARWA).

Ouganda

1. Alhaji Kaddunabi Lubega est le nouveau Directeur général de IRA Uganda.
2. M. Bayo Folayan a été nommé Directeur général de NIC Uganda.

Burundi

M. Denis Huyberechts est le nouveau Directeur général de Jubilee Insurance Company Burundi S.A.

Ethiopie

1. M. Tesfaye Desta est devenu le Directeur général de Oromia Insurance Company le 12 décembre 2011.



2. Mme Meseret Bezabih a été nommée Directrice générale de United Insurance Company. Sa nomination prend effet le 1er novembre 2011.



3. M. Yahya Mohammed a été désigné Directeur général par intérim de Global Insurance Company (S.C.), avec prise d'effet le 1er février 2012.



4. M. Negassi Yosseph a été nommé Président par intérim de Lion Insurance Company (S.C.).

5. M. Eyob Meherette a été désigné Directeur général de Nyala Insurance Company (S.C.), avec prise d'effet le 1er janvier 2011.



D. Départs à la retraite/Démissions

Kenya

1. M. Geoffrey Njenga, Directeur général de Invesco, a quitté ses fonctions en décembre 2011.
2. M. Ephantus Gachere, Responsable de la réassurance à Gateway Insurance, a pris sa retraite.
3. M. Charles Makonea quitté Monarch Insurance.

Ouganda

M.S.K. Njoroge a démissionné de ses fonctions de Directeur général de National Insurance Corporation Limited.

Ethiopie

1. M. Ahmed Ibrahim a démissionné de ses fonctions de Directeur général de Global Insurance Company (S.C.), avec prise d'effet le 29 décembre 2011.



2. M. Eyesuswork Zafu a démissionné de ses fonctions de Directeur général de United Insurance Company (S.C.), avec prise d'effet le 31 octobre 2011. Il exerce actuellement les fonctions de Conseiller technique.



En outre, il convient de noter que M. Eyessuswork Zafu a été Directeur général d'Africa Re de 1984 à 1993.

3. M. Hadush Hintsay a démissionné de ses fonctions de Président de Lion Insurance Company, avec prise d'effet le 31 mai 2011. Depuis le 1er juillet 2011, il est le Secrétaire général de l'Association of Ethiopian Insurers (Association des assureurs éthiopiens).



4. M. Nahu-Senaye Araya a démissionné de ses fonctions de Directeur général de Nyala Insurance Company, avec prise d'effet le 31 décembre 2010. Il siège actuellement au Conseil d'administration de cette institution.



E. Législation

Ouganda

1. Le nouveau capital minimum requis a été fixé à 4 milliards de shillings ougandais pour l'assurance IARD et à 3 milliards de shillings ougandais pour l'assurance-

vie. Les compagnies existantes ont un délai de trois ans pour se conformer à cette exigence.

2. L'Ugandan Insurance Commission (autorité de contrôle des assurances en Ouganda) s'appelle désormais Insurance Regulatory Authority (IRA).
3. L'Amendment Act a créé le Policyholders Compensation Fund (fonds d'indemnisation des détenteurs de police). Ce fonds sera financé par par prélèvements effectués sur les compagnies d'assurance.
4. L'Amendment Act a également remplacé le poste de "Insurance commissioner" par 'Chief Executive Officer'.

Djibouti

De nouvelles normes prudentielles ont été adoptées pour le secteur des assurances. Ces normes couvrent des domaines tels que l'organisation et le fonctionnement des compagnies d'assurance, la gouvernance d'entreprise, la qualité des informations contenues dans les contrats d'assurance-vie, l'approbation des commissaires aux comptes et des administrateurs des compagnies d'assurances, les mesures de protection, l'indemnisation des victimes des accidents de circulation, la réglementation du fonctionnement de l'assurance islamique (Takaful).

F. Sinistres importants

Kenya

1. Mombasa Cement Limited: le 1er août 2011. Sinistre estimé à 17,6 millions \$EU.
2. Incendie à Osho Chemicals: le 14 avril 2011. Sinistre estimé à 1,3 million \$EU.

Erythrée

Red Sea Company: le 18 juin 2011. Sinistre estimé à 1,6 million \$EU.

Ouganda

Mukwano Industries: le 22 avril 2011. Sinistre estimé à 1,3 million \$EU.

Ethiopie

Le Parlement a adopté une loi sur l'assurance Automobile contre tiers qui est obligatoire depuis décembre 2011.

AFRIQUE DU NORD-EST

A. Environnement économique

Egypte

L'Egypte a noué des partenariats avec des économies émergentes, surtout en Asie non arabe et dans le monde arabe ; toutefois, ces partenariats restent nettement moins développés que ceux noués avec l'Union européenne (UE) et les Etats-Unis d'Amérique. Bien que les relations économiques avec les partenaires émergents se soient améliorées, les troubles en Egypte et dans l'ensemble de la région ont été une entrave au commerce, notamment avec les pays arabes, ainsi qu'aux afflux et transferts de capitaux provenant de ces mêmes pays. Le Gouvernement égyptien a consacré 100 millions de livres égyptiennes à la recherche de solutions au problème de l'emploi des personnes de retour au pays après avoir vécu dans les pays arabes, notamment la Libye

Soudan

Le Soudan a été divisé en deux pays, à savoir le Soudan et le Sud Soudan; cette séparation pacifique avait mis fin à la guerre entre ces deux pays, même s'il subsistait des zones d'instabilité telles que le Darfour, le Nil Bleu et le Nord Kordofan.

L'économie du Soudan a enregistré une légère croissance, passant de 4,5% en 2009 à 5% en 2010, même si le chiffre réalisé a été inférieur de 1 point aux prévisions. Selon les projections, l'économie devrait enregistrer une croissance de 5,1% en 2011 et de 5,3% en 2012, en grande partie grâce à l'augmentation de la production pétrolière et aux gains soutenus obtenus dans le secteur non pétrolier.

Sud Soudan

Le Sud Soudan est un pays nouvellement créé suite à la division en deux du Soudan. Le sous-sol de ce pays est riche en pétrole et en gaz, et d'autres ressources naturelles qui, si elles sont bien gérées, peuvent catalyser le développement de son économie. Le Sud Soudan possède d'autres atouts qui pourraient réduire sa grande dépendance par rapport

au pétrole, à savoir : un cheptel important, ainsi que des ressources halieutiques et forestières considérables. Le développement de l'agriculture pourrait également fortement contribuer à réduire la dépendance par rapport aux recettes pétrolières.

B. Nouvelles compagnies/Fusions/Acquisitions/Fermetures

1. Egypte

Solidarity -Life a décidé de fermer sa filiale en Egypte.

2. Soudan

Red Sea Insurance Company du Soudan est en liquidation ; un liquidateur a été désigné pour conduire ce processus.

C. Nominations

1. Dr. Mohamed Youssef a été nommé Vice-président et Directeur général de des Assurances dans l' Insurance Holding Company-Egypt . Ces fonctions lui ont été confiées après le décès de l'ancien Directeur général.
2. M. Udo Kruger a été nommé Président d'Allianz-Egypt.
3. M. Salah Eldin Mousa a été désigné Directeur général de Sheikan Insurance and Reinsurance Company-Sudan.
4. Dr. Sayed Hamid a été nommé Directeur général de Ta'awuniya Insurance Company, ancienne Watannia Cooperativ-Sudan.

D. Départs à la retraite/Démission

1. M. Raymond Cham, Directeur général d'Allianz Egypt.
2. M. Osman El Hadi Ibrahim, Directeur général de Shiekan Insurance and Reinsurance Co -Sudan.
3. M. Mohamed Ahmed El Nour, Directeur général de Watannia Cooperative Insurance Co-Sudan.
4. Mlle Amna Ali Mohamed, Directrice générale de Insurance supervision Authority (autorité de contrôle des assurances).

Autres informations:

1. La 22ème Conférence de la FAIR s'est tenue du 2 au 6 octobre 2011 au Caire (Egypte). Elle a connu la participation de directeurs généraux de compagnies d'assurances/réassurance, ainsi que d'autres personnes influentes de ce secteur en Afrique et en Asie ; y ont également pris part des sociétés de courtage et d'autres institutions ayant des liens avec les assurances/réassurance. L'Africa Re était représentée par le Directeur général du Groupe.
2. La 39ème Conférence de l'OAA se tiendra du 27 au 30 mai 2012 à Khartoum.

AFRIQUE AUSTRALE

A. Environnement économique

Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a été directement affectée par la conjoncture économique internationale, car elle est un acteur majeur du commerce international des matières premières, mais aussi en raison de ses liens économiques étroits avec le reste du monde en général et avec l'Europe en particulier. L'exercice 2011 a été caractérisé par des hausses et des baisses des taux de change du rand par rapport aux principales monnaies ; les cours du pétrole ont également enregistré des fluctuations dues à la crise de la dette dans la zone euro et à l'instabilité politique dans le monde arabe.

La vague de grèves qui ont secoué le pays, l'augmentation des coûts de l'essence et de l'électricité, ajoutée à l'incertitude due aux spéculations sur la nationalisation des mines, ont eu pour conséquence une faible croissance (3,1%) de l'économie en 2011. Selon les prévisions, la croissance devrait être de 3% en 2012.

Swaziland

Le Swaziland a également connu des problèmes économiques au cours des derniers mois. Toutefois, le Gouvernement n'épargne aucun effort pour surmonter ces difficultés. Si les initiatives entreprises par l'Etat sont couronnées de succès, le pays parviendra au bout du tunnel.

Mozambique

La découverte récente d'importants gisements de charbon et de gaz dans ce pays, l'octroi de licences d'exploitation/extraction, ainsi que la bonne gestion de ces ressources, suscitent l'espoir que de nombreuses opportunités se concrétisent dans les domaines suivants: création d'emplois, développement des infrastructures, services sociaux tels que les hôpitaux et les écoles, et amélioration générale du niveau de vie des populations.

B. Nouvelles compagnies/Fusions/Acquisitions/Fermetures

Angola

Une nouvelle compagnie dénommée Tranquidade Corporacao Angolana De Seguros, SA Luanda, dont la société mère est au Portugal, a démarré ses activités en Angola en 2011.

Afrique du Sud

Absa Insurance Co Ltd South Africa procédé à l'acquisition de Global Alliance Seguros Mozambique. Ce processus a été finalisé en 2011.

C. Nominations

Afrique du Sud

Daryl De Vos a été nommé Directeur général de l'African Reinsurance Corporation (South Africa) Limited (ARCOSA), avec prise d'effet le 1er juillet 2011, suite au départ à la retraite de Paul Ray, ancien Directeur général, qui a été retenu comme consultant de l'ARCOSA pour une période de deux ans.

John C. Izebu a été promu au poste de Directeur des Opérations de l'ARCOSA, avec prise d'effet le 1er janvier 2011.

Michael Dash a quitté la Renasa Insurance Co South Africa et a intégré l'ARCOSA en qualité de Responsable des Facultatifs.

Mike Durek a démissionné de son poste à ACE Insurance Co South Africa pour devenir le Directeur général de Chartis Insurance Co South Africa.

Edwyn O'Neil quitte Absa Insurance pour occuper le poste de Directeur général de Zurich Insurance.

D. Législation

Afrique du Sud

La Financial Services Board (FSB – autorité de contrôle de l'ensemble du secteur des finances en Afrique du Sud) est en train de faire adopter le Solvency Assessment and Management (SAM –évaluation et gestion de la solvabilité), système de réglementation sud-africain équivalent de

Solvabilité II de l'Europe. Le SAM devrait entrer en vigueur le 1er janvier 2014.

E. Sinistres importants

Afrique du Sud

Outre le sinistre Eskom survenu au début de 2011, il n'y a pas eu d'autre sinistre important. Ce sinistre qui avait initialement été estimé à 1,5 milliard de rand a été revu à la baisse à environ 1,2 milliard de rand.

La série d'inondations survenues au début de 2011 étaient pour la plupart couvertes par les capacités de rétention des assureurs directs.

SIEGE

Direction générale

Directeur général	Corneille KAREKEZI
Directeur général adjoint/ Chef des Opérations	Ken AGHOGHOVIA

Départements

Administration et RH	Directeur Sous-directeur, Administration et Ressources humaines	Muhammed ALI-KOTE A. ATANGANA EFFILA
Secrétariat de Société	Sous-directeur, Secrétariat & Langues	Roger BONG BEKONDO
Finances & Comptabilité	Directeur Sous-directeur, Trésorerie et Investissements Sous-directrice, Information financière	Seydou KONE George MENSAH Janet KIUNGA
Opérations centrales	Directrice Sous-directeur, Rétrocession, Recherche, Statistiques et Développement. Sous-directeur, Souscription, Risques spéciaux et Actuariat	Elizabeth AMADIUME Adewale ADEWUSI L. BARAGUNZWA
Technologies de l'Information et de la Communication	Directeur	Mohamed KANTE
Audit interne	Directeur	Ike O. UDUMA
Inspection technique et GIR	Directeur	Séré Mady KABA

BUREAUX REGIONAUX

Casablanca	Directeur régional Directeur régional adjoint Sous-directeur, Finances et Compt. Sous-directeur, Exploitation (TIC)	Mohamed KANNOU Mohamed BELAZIZ Jean-Paul TANKEU Mohamed SADRAOUI
Nairobi	Directeur régional Directeur adjoint, Audit interne Sous-directrice, Finances et Compt.	Eunice MBOGO Ousmane SARR Silifat AKINWALE
Abidjan	Directeur régional Sous-directeur, Finances et Compt.	Olivier N'GUESSAN Assemian O.ASSEMIAN
Ile Maurice	Directrice régionale Sous-directeur, Finances et Compt.	Marie-Agnès SANON Eshan GAFFAR
Le Caire	Directeur régional	Omar A. H. Gouda
Afrique de l'ouest anglophone	Directeur adjoint p.i., Opérations techniques Sous-directeur, Finances et Compt. Sous-directrice p.i., Marketing et Souscription	Nasser MAHMOUD Moussa BAKAYOKO Funmi OMOKHODION

FILIALES

Afrique du Sud	Directeur général Directeur, Finances et Compt. Directeur Opérations	Daryl DEVOS Ibrahim IBISOMI John IZEGBU
Africa Retakaful	Directeur général	Omar A. H. GOUDA

BUREAU LOCAL

Bureau local d'Addis-Abeba	Représentant local	Shimelis BELAY
---------------------------------------	--------------------	----------------

